

REPUBLIQUE DU TCHAD
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRIMATURE
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE
REGION DU LAC
DEPARTEMENT DE WAYI
SOUS-PREFECTURE DE DOUM-DOUM

UNITE – TRAVAIL – PROGRES

PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL DU CANTON AMEROM

Période : Juillet 2015 à juin 2019

Elaboré par la population du Canton Amerom
Et l'accompagnement technique de SOS SAHEL International TCHAD
Avec l'appui financier du PADL-GRN, un programme de la coopération
Tchad-Union Européenne

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de la population du canton Amerom et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union Européenne ou de l'ONG SOS SAHEL International

Juillet 2015

Table de matières

Liste de tableaux	4
Liste figures	4
Liste photos	4
Liste des Abréviations	5
Introduction	6
Contexte général d'élaboration du PDL	6
Méthodologie d'élaboration du PDL	6
I. Généralités sur le canton	14
1.1. Milieu physique	14
1.1.1. Localisation géographique.....	14
1.1.2. Caractéristiques physiques.....	14
1.1.2.1. Relief	14
1.1.2.2. Climat	14
1.1.2.3. Hydrographie	15
1.1.3. Les ressources naturelles.....	15
1.1.3.1. Sols.....	15
1.1.3.2. Végétation et Flore.....	15
1.1.3.3. Faune	16
1.1.3.4. Ressources naturelles non renouvelables.....	16
1.2 Milieu humain	18
1.2.1. Historique du canton.....	18
1.2.2. Caractéristiques démographiques	18
1.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle	19
1.2.4. Organisations modernes.....	19
1.2.5. Les intervenants	20
1.2.5.1. Les projets et ONG	20
1.2.5.2. Les services déconcentrés de l'Etat	21
1.2.6. Les infrastructures	22
1.3. Activités économiques	27
1.3.1. Agriculture	27
1.3.2. Élevage	27
1.3.3. Pêche.....	28

1.3.4 Commerce.....	28
1.3.5 Artisanat	29
1.3.6 Autres activités	29
II. Diagnostic participatif du canton et options de développement par domaine	31
2.1. Agriculture, Elevage, pêche	32
2.1.1 Résultats du diagnostic	32
2.1.2 Les axes prioritaires de développement	33
2.2. Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	34
2.2.1 Résultats du diagnostic	34
2.2.2 Les axes prioritaires de développement	34
2.3. Economie.....	35
2.3.1 Résultats du diagnostic	35
2.3.2 Les axes prioritaires de développement	35
2.4. Santé-Eau potable-Assainissement.....	36
2.4.1 Résultats du diagnostic	36
2.4.2 Les axes prioritaires de développement	37
2.5. Education-Jeunesse-Culture-Sport	37
2.5.1. Résultats du diagnostic.....	37
2.5.2. Les axes prioritaires de développement	38
2.6. Affaires sociales-Genre	38
2.6.1. Résultats du diagnostic.....	38
2.6.2. Les axes prioritaires de développement	39
2.7. Gouvernance-Sécurité-Paix	39
2.7.1. Résultats du diagnostic.....	39
2.7.2. Les axes prioritaires de développement	40
2.8. Synthèse du bilan diagnostic du canton amerom	41
2.8.1 Domaine agriculture, élevage et pêche.....	41
2.8.2 Domaine environnement et Tourisme	42
2.8.3 Domaine économie.....	42
2.8.4 Domaine santé, eau potable et assainissement.....	43
2.8.5 Domaine éducation.....	45
2.8.6 Domaine affaires sociales et genre.....	45
2.8.7 Domaine gouvernance, paix et sécurité.....	45
III. Les Axes de développement des différents domaines	46
IV. Plan d’actions et d’investissements du canton sur la durée du plan.....	50

4.1. Agriculture, Elevage, pêche	50
4.2. Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	53
4.3. Economie.....	54
4.4. SANTE-Eau potable-Assainissement	55
4.5. Education-Jeunesse-Culture-Sport	57
4.6. Affaires sociales-Genre	58
4.7. Gouvernance-Paix -Sécurité	59
V. Mécanisme de la mise en œuvre, de pilotage et de suivi du programme d'actions ..	61
5.1 Mécanisme de la mise en œuvre des actions	61
5.1.1 Mobilisation des ressources locale	62
5.1.2 Mobilisation des ressources additionnelles auprès des partenaires.....	62
5.2 Stratégie de pilotage et de suivi du programme.....	62
5.3 Planning annuel de travail.....	64
Agriculture, Elevage, pêche.....	64
Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	65
Economie	66
Santé-Eau potable-Assainissement.....	67
Education-Jeunesse-Culture-Sport.....	69
Affaires sociales-Genre	70
Gouvernance-Paix -Sécurité	70
Conclusion.....	72
Annexes	73

LISTE DE TABLEAUX

- Tableau I** : Regroupement des villages du canton Amerom
- Tableau II** : Evolution de la pluviométrie sur une période de 5 ans
- Tableau III** : Principales espèces ligneuses rencontrées dans le canton
- Tableau IV** : Succession de la dynastie cantonale de Amerom
- Tableau V** : Répartition de la population du canton Amerom par sexe et par âge
- Tableau VI** : Organisations paysannes (OP) officiellement reconnues dans le canton
- Tableau VII** : Effectifs et salles de classes dans le canton Amerom
- Tableau VII** : Infrastructures sanitaires dans le canton Amerom
- Tableau IX** : Superficies et productions annuelles des principales cultures
- Tableau X** : Effectif des cheptels du canton Amerom
- Tableau XI** : Ratio point d'eau potable par nombre d'habitants
- Tableau XII** : Les axes prioritaires de développement par domaine
- Tableau XIII** : Coût de la première année de mise en œuvre du PDL

LISTE FIGURES

- Figure 1** : Schéma de zonage du canton Amerom
- Figure 2** : Localisation des principales ressources naturelles du canton Amerom
- Figure 3** : Localisation des infrastructures socioéducatives et sanitaires
- Figure 4** : Principales infrastructures socioéconomiques du canton

LISTE PHOTOS

- Photo 1** : Transport des biens et des personnes par voie fluviale ; ici débarquement au marché hebdomadaire d'amerom
- Photo 2** : Vanne à submersion contrôlée sur le polder semi moderne de Iriri
- Photo 3** : point de vente de poisson au marché d'Amerom
- Photo 4** : Point de vente des grillades sur le marché d'Amerom
- Photo 5** : Bâtiment de centre de santé de Aliferom
- Photo 6** : Hangar servant de salle de classe à l'école de Blangoua

LISTE DES ABREVIATIONS

ACTED	: Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement
ADC	: Association de Développement du Canton
AFD	: Agence Française pour le Développement
AGR	: Activité Génératrice de revenu
ALIMA	: Alliance for International Medical Action
ALV	: Animateur Local Volontaire
APE	: Association des Parents d'Elèves
ATS	: Agent Technique de Santé
CCD	: Comité Cantonal de Développement
CDA	: Comité Départemental d'Action
CEG	: Collège d'Enseignement Général
CIVD	: Comité Inter Villageois de Développement
COSAN	: Comité de Centre de Santé
CS	: Centre de Santé
CT	: Commission Thématique
CTD	: Comité Technique Départemental
FAO	: Food and Agriculture Organisation ou Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIT	: Front Inter Tropical
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IDE	: Infirmier Diplômé d'Etat
IDEN	: Inspection Départementale de l'Education Nationale
IPEB	: Inspection pédagogique d'enseignement de base
MO	: Main d'Ouvre
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation de Producteurs
PADL-GRN	: Programme d'Appui au Développement Local et à la Gestion de Ressources Naturelles
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PANG	: Projet d'Aménagement de mille hectares de Ngouri
PDL	: Plan de Développement Local
PMH	: Pompe à Motricité Humaine
PNSA	: Programme National de Sécurité Alimentaire
PROADEL	: Projet d'appui au Développement Local
SODELAC	: Société de Développement du Lac
UNICEF	: United Nation International Children's Emergency Fund
UNESCO	: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

INTRODUCTION

Contexte général d'élaboration du PDL

Durant plusieurs décennies, les diverses interventions de l'Etat et autres partenaires techniques et financiers au profit des communautés rurales ont donné des résultats mitigés. Ceux-ci ont toujours opéré sans la prise en compte des vrais problèmes et préoccupations des populations. En effet, les actions sont généralement réalisées selon une approche thématique et descendante, planifiées par les responsables des projets et des services déconcentrés de l'Etat sans une réelle implication de la population cible.

Le canton Amerom, l'un des 10 cantons que compte le département de Wayi dans la région du Lac au Tchad, est également confronté à cette problématique de développement. En effet, le canton regorge des potentialités sous diverses formes, plus particulièrement en ressources naturelles (ouadis, polder, natron) et humaine (jeunesse de sa population, population à majorité rurale). Plusieurs réalisations sont faites par les programmes, projets et services techniques de l'Etat mais cela reste encore insuffisant. La population fait face au problème des famines quasi récurrentes et l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable) fait cruellement défaut dans la majorité des villages du canton. Ce qui les obligent à s'enfermer dans une logique de survie et, ne parviennent pas à réfléchir réellement sur les solutions appropriées face aux problèmes qu'elles rencontrent. La politique de décentralisation en cours, prônée par le Gouvernement par la mise en place des collectivités territoriales et qui offre une opportunité aux populations en termes de prise en main de leur développement tarde à être effective. Le gouvernement n'a pas encore délimité le ressort territorial des collectivités et les niveaux de planification sont encore restés au niveau national et sectoriel.

Parmi les prérogatives qui seront transférées aux collectivités locales figure la planification, ce qui explique l'élaboration de documents de planification pour une meilleure prise en charge des besoins des citoyens qui leur sont dévolues. Le plan de développement local qui est un instrument de négociation financière pose la problématique du développement et définit les axes stratégiques d'intervention en termes d'accès aux services sociaux de base, les secteurs productifs, la gestion des ressources naturelles, la structuration et l'organisation des populations, etc.

En attendant que la mise en place des collectivités territoriale soit effective, le PADL GRN qui est un programme de la coopération tchado-Union Européenne apporte un appui technique et financier au canton Amerom pour que celui-ci se dote désormais d'un document de négociation de financement. L'action est mise en œuvre par SOS SAHEL et elle consiste en l'accompagnement de la population du canton à sa structuration et à la planification de son développement.

Méthodologie d'élaboration du PDL

Ce plan de développement est le fruit de plusieurs concertations entre les populations et les autres acteurs en présence dans le canton Amerom. Pour des raisons évidentes d'appropriation et selon le principe de base de la planification participative, ce sont les communautés elles-mêmes qui ont réalisé toute les étapes du processus de la planification avec l'équipe du projet.

Il faut comprendre par planification participative, la démarche par laquelle tous les acteurs locaux (autorités administratives et traditionnelles, les organisations de la société civile, les

organisations des producteurs, les services déconcentrés de l'Etat, etc.) sont impliqués dans le processus.

Plusieurs étapes se sont succédé pour déboucher sur ce plan de développement. Il s'agit de :

Etape 1 : Information et sensibilisation des populations sur l'intervention du projet

Plusieurs ateliers et rencontres ont servi de cadre pour informer les acteurs locaux :

↳ Atelier de lancement à Bol, chef lieu de la région.

Cette rencontre a lieu le 23 mai 2013. L'objet de cette rencontre est d'informer l'exécutif régional et les délégations techniques régionales sur le contenu du projet mais aussi d'obtenir leur appui dans sa mise en œuvre.

↳ Réunion départementale d'information à Ngouri.

Le démarrage des activités du projet dans le département de Wayi a été marqué par la tenue d'une grande réunion d'information le 30 mai 2013. Cette rencontre est animée par l'équipe du projet, appuyée par le Coordonnateur Exécutif de SOSSAHEL International Tchad.

Elle a permis d'informer et de sensibiliser l'ensemble des acteurs et partenaires impliqués dans le processus, pour une appropriation du projet (les autorités administratives, les chefs de canton, les Services Techniques Déconcentrés, les représentant des chefs religieux, les représentants des Associations, les représentantes des organisations féminines, etc.). Au cours de cette rencontre, l'approche, la démarche ainsi que le rôle des différents acteurs ont été présentés et discutés.

↳ Réunion cantonale d'information

Cette réunion est réalisée le 29 décembre 2013 devant la cour du chef de canton d'Amerom, chef-lieu du canton. Cette rencontre a regroupé la majorité des chefs de village du canton accompagné ou non de notables. Les informations sur l'intervention du projet, les critères de désignation des représentants des villages aux réunions de groupe de villages ainsi que le rôle et la responsabilité des chefs de village pendant le processus de planification ont été expliqués aux participants.

Deux moments clé ont marqués cette réunion :

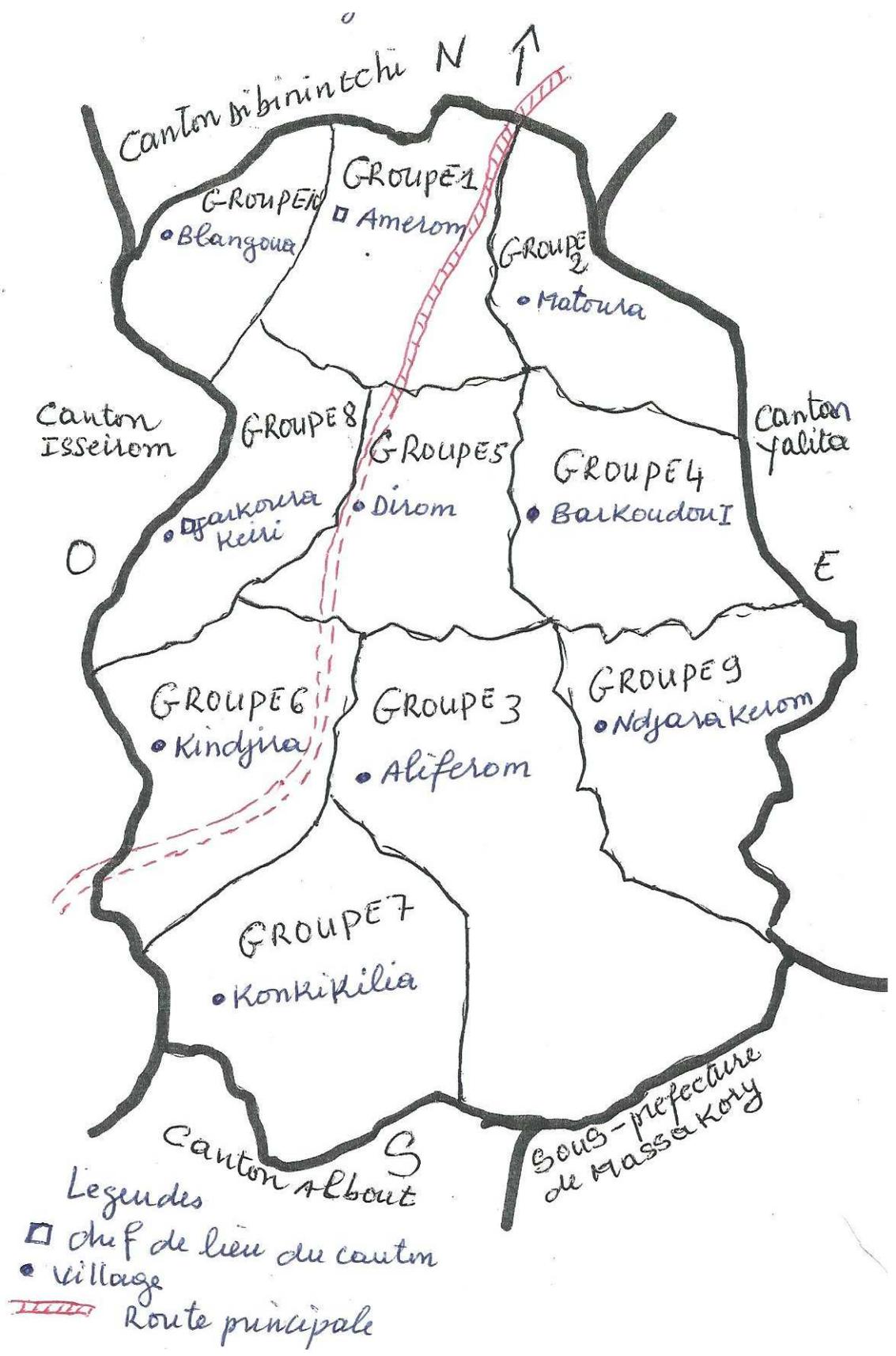
- La mise sur pied d'un comité chargé de suivre et appuyer l'équipe du projet au début du processus de planification. Ce comité composé de 3 personnes (1 président, 1 secrétaire général, 1 trésorier) est appelé à disparaître une fois que l'association de développement cantonal (ADC) est mise en place.
- La liste des villages du canton est remise à l'équipe du projet. Des discussions autour des critères censés faciliter le regroupement des villages du canton par groupe de village sont engagées avec les participants. Il s'agit de : (i) la distance entre les villages, (ii) la présence des fleuves (iii) les grandes mosquées pour les prières de vendredi, (iv) les bureaux de vote ;

Le regroupement de villages a été un travail itératif conduisant à un nombre de 155 villages répartis en 10 groupes.

Tableau I : Regroupement des villages du canton Amerom

Groupe de villages	Nom des villages par groupe
Groupe 1 (09 villages)	Amerom Maourou Est, Maouroukouriti, Maourougourtah, Bodou-andja, kilekitcha, Younou, Bartoukoulti, Younoukowa
Groupe 2 (16 villages)	Matoura Matourakaïditi, Tatoudjawa1, Ngaya1, Ngaya2, Ngaya3, Ngaya4, Wouloul1, Wouloul2, Ngoui1, Ngoui2, Ngoui3, Bofia, Guerrome, Kafia, Koulouri
Groupe 3 (33 villages)	Aliferom Barmitiri, Soullakorea, Kossoromkoura, Kossoromwoli, Kossorombody, Killarom, Karmoussaganaï, Karmoussakoura, Karmoussaïssari, Kalekeiri, Soullaadamtamati, Tourla1, Kafikararomkoura, Kafikararomwoli, Kafikararomseidi, Foukourom, Kitchirom, Kirtchimtoullo, Kirtchimtoulmaloumti, Karmoussawoli, Tourla2, Kossorombodoubrahimti, Sollakourkourtiri, Soullambodouaïtari, Soullakatchari, Soullaawboliti, Soullakoura, Soullawoli, Soullaboua, Kafikararom, Galdjikindaou1, Galdjikindaou2, Barkoudou3
Groupe 4 (11 villages)	Barkoudou1 Koufoutran, Kalali1, Kalali2, Malgourom, Indjikilia, Barkoudou2, Mandelerom1, Mandelerom2, Laya kreda, Soullakouka
Groupe 5 (23 villages)	Dirome1 Dirome2, Bourome moussa kadiy, Goniissari, Bodou-andjamarambodi, Laya1, Laya2, Bouromyaworou, Kayouwa1, Kayouwa2, Kandaou, Sourou1, Sourou2, Souroudjinéné, Kourorome, Djarkourakaldouti, Djarkourambodouboursari, Djarkouramaraisari, Chourome, Boyarome nord, Kalali3, Hassanaïtari, Ketenye
Groupe 6 (09 villages)	Kindjira Indjikimé, Ngoudowollone1, Ngouwuollone2, Doulouké, Fouli1, Fouli2, Katchari, Assania
Groupe 7 (17 villages)	Konkikilia1 Konkikilia2, Konkikilia3, Konkikilia4, Kalerom2, Kalerom3, Darkaya1, Darkaya2, Kolmoreye1, Kolmoreye2, Soutta1, Soutta2, Kartariguinti, Karowti, Boné, Kartari1, Kartari2,
Groupe 8 (16 villages)	Djarkourakeiri Yiriri, Djarkouraadambornoti, Djarkouramoussakoulouti, Djarkouraadamoursari, Tireyemoussati, Tireyekoliti, Tireyekindrati, Tireyekanguinati, Tireyewoneti, Boyoromcherouti, Boyoromkanguinati, Boyorom, Fala1, Fala2, Djarkourabokorti
Groupe 9 (11 villages)	Ndjarakerom Wandala1, Wandala2, Ndjarahamati, Ndjaramoussanati, Tchollo1, Tchollo2, Djoundou-sessera1, Djoundou-sessera2, Toulbou1, Toulbou2, Kallirom
Groupe 10 (10 villages)	Blangoua, Madou tarkossori, Madou alaouti, Madou idrissiri, Madou alhadj-koulouti, Nassarati, Saïssou1, Saïssou2, Saïssou3, Saïssou4

Figure 1 : schéma de zonage du canton Amerom



↳ Réunions d'information aux populations villageoises

A la suite de l'atelier cantonal d'information et de sensibilisation, une réunion de restitution au niveau village est organisée par chaque chef de village. Pour les villages non représentés à la réunion cantonale, ce sont les membres du comité cantonal de suivi qui ont assuré cette restitution avec l'animateur du projet.

Les rencontres villageoises d'information et de sensibilisation ont été menées à l'échelle de tous les villages du canton. De manière générale, 10 jours ont été nécessaires pour réaliser ces rencontres villageoises. Elles ont pour objet, l'approfondissement et la démultiplication des points introductifs évoqués lors de l'atelier cantonal d'information.

Ces rencontres villageoises ont permis de :

- Clarifier les rôles de chaque acteur dans le processus ;
- La responsabilité des populations dans l'identification, la planification et la mise en œuvre des actions de développement ainsi que leur contribution effective.

Designier les représentants de chaque village pour participer aux réunions par groupe de villages ;

↳ **Réunions d'information aux représentants des groupes de villages**

Ces rencontres ont réuni par groupe de villages, tous les représentants villageois dans un village qu'ils ont choisie eux même comme village accrocheur. Ce sont des réunions d'une journée, réalisée pendant la période allant du 18 au 26 février 2014.

Elles ont pour objet :

- d'expliquer aux participants, le rôle et les responsabilités des populations villageoises dans le processus de planification ;
- de présenter le rôle que doivent jouer le comité inter villageois de développement ainsi que l'animateur villageois à désigner par groupe de villages ;
- d'expliquer les critères pour être membres du comité inter villageois et animateur local volontaire.

Etape 2 : Mise en place d'une structure inter villageoise de développement

Cette structure composée de 13 personnes, constitue le Comité Inter villageois de Développement. Elle est installée dans chacun des 13 groupes mis en place dans le canton.

Les comités inter villageois ont été mis en place pendant la période allant du 17 au 31 mars 2014.

Les animateurs locaux volontaires ont été choisis (à raison de 1 par groupe) sur la base d'un certain nombre de critères afin d'accompagner le processus de planification. Les critères de choix des animateurs locaux volontaires sont convenus entre l'équipe du projet et les représentants villageois et ils sont définis comme suit :

- savoir lire et écrire en français ou en arabe littéraire ;
- parler la langue du milieu (le Kanembou) ;
- connaître le milieu et être disponible pour un travail bénévole ;
- être actif au sein de la communauté ;
- résider dans l'un des villages appartenant au groupe.

Etape 3 : Formation des animateurs locaux volontaires et des membres du comité de suivi

La formation est assurée par l'équipe du projet en une session de 2 jours, du 9 au 10 avril 2014. Le contenu de la formation est axé sur l'initiation au remplissage des fiches de collecte des informations et l'utilisation de quelques outils de diagnostic participatif :

- Exposé sur le processus de planification ;
- la carte de l'espace inter-villageois ;
- l'arbre à problèmes ;
- le remplissage des fiches de collecte de données.

Etape 4 : Le diagnostic technique et participatif

Pour pouvoir mettre au point un plan d'actions répondant bien aux enjeux de développement du canton, il était indispensable de bien connaître le territoire cantonal, les atouts sur lesquels s'appuyer, mais aussi les faiblesses à contrer. Le Diagnostic du canton a été réalisé sur une période allant du 12 avril au 19 juin 2014 soit au total 69 jours. Il est réalisé en 2 étapes :

↳ Etude du milieu

Le diagnostic technique du canton a permis de recueillir les informations de base sur le canton. Il est réalisé du 12 au 30 avril 2014. Les données collectées portent sur : le milieu physique, les activités économiques, les secteurs sociaux, les organisations existantes, etc. provenant de diverses sources (collectes de données par les ALV, entretiens auprès des différents services déconcentrés de l'Etat, l'administration territoriale, les autorités cantonales, etc.).

↳ Diagnostic participatif

C'est un travail réalisé par les représentants villageois réunis en assemblée de chaque groupe de villages avec l'animateur du projet. Il s'est déroulé du 27 mai au 19 juin 2014 dans chaque groupe de villages. Les problèmes vécus par les populations ont été énumérés, analysés et leurs causes identifiées par domaine. Il s'agit des domaines suivants :

- agriculture, élevage ;
- gestion des ressources naturelles ;
- économie ;
- santé-eau potable-assainissement ;
- éducation-jeunesse-culture-sport ;
- affaires sociales-genre ;
- gouvernance (y compris gouvernance au sein des organisations)

Une assemblée générale cantonale de diagnostic participatif a été réalisée le 5 décembre 2014. Elle a réuni tous les délégués (5 personnes par comité inter villageois) et a permis de valider les résultats obtenus lors du diagnostic par groupe de villages.

Etape 5 : Formation des membres des commissions thématiques

C'est une étape réalisée le 19 décembre 2014. Elle a pour objet la préparation des services techniques déconcentrés de l'Etat, les personnes ressources ainsi que les animateurs du projet en vue de réaliser les travaux commission thématique.

Etape 6 : Les travaux en commissions thématiques

Ce travail réalisé du 20 au 22 décembre 2014 a pour but d'approfondir l'analyse des problèmes soulevés pendant le diagnostic participatif. Les personnes ressources techniquement outillées ainsi que les agents des services techniques de l'Etat aptes à faire cette analyse font défaut au sein de chaque groupe de villages. Pour cela, il a été réalisé à Amerom (chef lieu du canton) par une équipe multidisciplinaire composé des différents agents des principaux services

techniques opérant dans le secteur rural (agriculture, eaux et forêt, élevage, santé, éducation) avec l'appui du comité du suivi et l'équipe du projet.

Etape 7 : Restitution des travaux en commissions thématiques

Une concertation avec les représentants de groupe de villages a été réalisée du 22 au 29 décembre 2014. Ce travail est fait dans le but de garantir l'appropriation par la population des actions retenues par l'équipe multidisciplinaire. C'est un moment important au cours duquel la localisation des actions et leurs porteurs ont été clairement identifiés, la contribution locale (en espèce ou en nature) est discutée et clarifiée.

Etape 8 : Assemblée générale cantonale d'adoption et priorisation des projets

Cette assise a été décisive car elle a permis de restituer les résultats obtenus pendant les réunions de concertation par groupe de villages à tous les autres délégués réunies en assemblée générale. C'est une rencontre tenue le 28 mars 2015 devant la cour du chef de canton.

Les débats ont porté sur :

- Les enjeux de développement du canton ;
- La localisation, les coûts et les porteurs des projets ;
- L'intérêt d'une forte mobilisation autour des projets inter villageois ;
- La stratégie de mobilisation des ressources locales ;
- La priorisation des projets dans la durée du plan.

Etape 9 : Rédaction du PDL

La rédaction du PDL est faite par l'équipe du projet en collaboration avec les membres du CCD. Ce sont les résultats issus de l'étude du milieu, du diagnostic participatif et assemblées générales de planification et d'autres concertations qui sont à la base de la rédaction du PDL. Le PDL est rédigé de manière itérative afin d'intégrer toutes les observations faites par les représentants des populations.

Etape 10 : finalisation du PDL

C'est au cours de plusieurs concertations avec les membres du CCD et quelques personnes ressources que le document du PDL a été amélioré aussi bien sur la forme que sur le contenu. Ce moment a été aussi indispensable pour les membres du CCD, en tant que structure chargée de sa mise en œuvre de s'approprier véritablement du document. Cette étape est aussi utile pour les représentants des communautés à être préparé pour présenter et défendre le document du plan auprès du CDA et autres partenaires.

Etape 11 : validation du PDL par le CDA

Les membres du CDA ont été outillés lors d'une séance de renforcement des capacités organisée par le PADL-GRN dans le but :

- d'examiner le PDL élaboré par la population d'un canton en vue d'évaluer son contenu, sa pertinence et la cohérence de la planification ;

- d'évaluer les capacités des structures locales de planification (CCD, ALV, CT, CIVD) ;
- de valider et faire des propositions d'amélioration à apporter au PDL.

La validation du PDL a lieu lors d'une séance organisée par le CTD le 31 juillet 2015, séance au cours de laquelle les membres du CCD ont répondu aux questions posées par les membres du CTD. Toutes les observations de fond faites par le CDA ont été prises en compte par les membres des CCD en vue de les intégrer dans le PDL avant sa diffusion.

Etape 12 : Diffusion du PDL

La diffusion du PDL est l'étape qui a consisté à la production d'un résumé du PDL, à sa multiplication et à sa restitution auprès de la population. Cette dernière à travers les membres du CCD est chargée de rechercher le financement nécessaire à la réalisation des actions inscrites dans le PDL.

I. GENERALITES SUR LE CANTON

1.1. MILIEU PHYSIQUE

1.1.1. Localisation géographique

Le Canton Amerom est situé à 25Km environ au Nord de Doum-doum et 35 km à l'Ouestde Ngouri chef-lieu du département. Il est limité :

- au nord par le canton Dibinintchi ;
- au sud par le canton Albout et la sous-prefecture de Massakory, région de hadjerLamis ;
- à l'est par le canton Yalita
- à l'ouest par le canton Isseirom;

Sur le plan administratif, le canton Amerom dépend de la sous-préfecture de Doum-doum, département de Wayi dansla région du Lac. Le chef lieu du canton est localisé à Amerom et la distance qui le sépare du village du canton le plus loin est de 50 km. D'après les informations cantonales, le canton compte 155 Villages en 2014.

1.1.2. Caractéristiques physiques

1.1.2.1. Relief

Le relief du canton est caractérisé par la présence des dunes de sable et des zones de dépression qui conduisent à la formation des ouadis dans lesquels on observe le bras du lac par endroit. Les dunes sont généralement orientées du nord au sud et en perpétuel mouvement provoqué par le vent, qui est à l'origine de l'érosion éolienne.

1.1.2.2. Climat

Le climat est de type sahélien, caractérisé par l'alternance d'une longue saison sèche qui dure 8 mois (mi-octobre à mi-juin) et une saison pluvieuse qui s'étale sur le reste de l'année.

La pluviométrie moyenne annuelle oscille autour de 300 mm mais les perturbations climatiques font que par moment on peut enregistrer des quantités inférieures. Pendant certaines années, les pluies sont précoces (entre avril et mai) et elles ne permettent pas l'installation correcte des cultures qui se solde par la perte des semences.

Tableau II : Evolution de la pluviométrie sur une période de 5 ans

Année	Quantité de pluies (mm)	Nombre de jours de pluies
2010	339,7	28
2011	364,5	25
2012	437,4	31
2013	168,7	13
2014	382,9	26

Source : station pluviométrique SODELACde Doum-Doum

On distingue trois types de saisons à savoir :

- Saison sèche et fraîche (Novembre à Février) pendant laquelle la température moyenne mensuelle est de l'ordre de 23°C.
- Saison sèche et chaude (Mars à mi-juin) pendant laquelle la moyenne mensuelle de température maximale atteint 38°C.

- Saison de pluies (mi-juin à début novembre), saison pendant laquelle le régime thermique est intermédiaire avec des températures moyennes mensuelles allant de 28 à 30°C.

Ces trois saisons offrent une possibilité aux producteurs d'organiser 3 campagnes agricoles dans l'année sur une même parcelle. Ceci n'est possible que si toutes les conditions sont réunies notamment : le système d'exhaure, l'irrigation, l'aménagement des parcelles, la maîtrise des techniques culturales, etc.

1.1.2.3. Hydrographie

Le canton est touché par les bras du lac mais aussi on note la formation des mares temporaires dans quelques villages du canton pendant la saison des pluies. La présence de ces deux 2 éléments attirent les pêcheurs et les éleveurs nomades. Ce réseau hydrographique joue aussi un rôle important dans le transport des biens et des personnes des villages insulaires vers le marché du chef lieu du canton. La montée saisonnière de ces eaux qui submerge habituellement les polders (entre novembre et janvier) amorce son retrait en mars- avril et libère progressivement de l'espace qui est mis en cultures par les producteurs.

1.1.3. Les ressources naturelles

1.1.3.1. Sols

Deux types de sols sont fréquemment rencontrés dans le canton :

- Les sols sablo-argileux ;
- Les sols sablo-limoneux.

Les sols des dunes de sable occupent des superficies relativement importantes. Ces sols sont particulièrement utilisés pour les cultures de mil (*Pennisetum typhoides*).

Les ouadis en général argilo-limoneux sont aptes au développement des cultures maraîchères et pluviales. On estime à 110 le nombre de ouadis possédant un potentiel agricole dans le canton, pour une superficie globale moyenne d 2750 ha.

1.1.3.2. Végétation et Flore

Les formations végétales caractérisent la présence d'une steppe et les essences forestières sont assez diversifiées.

Tableau III : Principales espèces ligneuses rencontrées dans le canton

Nom en français	Nom en kanembou
<i>Leptadonia</i>	<i>Kalimba</i>
<i>Acacia senegal</i>	<i>Kangare</i>
<i>Acacia radiana</i>	<i>Kindile</i>
<i>Balanites egyptiaca</i>	<i>Kongué</i>
<i>Palmiers dattiers</i>	<i>Kourtchoumdineyé</i>
<i>Palmiers domes</i>	<i>Kourtchoumsouloyé</i>
<i>Tafeynathebaica</i>	<i>Nguilé</i>
<i>Salvodorapertiaca</i>	<i>Kayouh</i>
<i>Prosopis procera</i>	<i>Kayoh</i>
<i>Boxia</i>	<i>Koussang</i>
<i>Acacia siberiana</i>	<i>Kouk</i>
<i>Acacia senegalensis</i>	<i>Kaloul</i>
<i>Acacia albida</i>	<i>Karouh</i>
<i>Acacia seyal</i>	<i>Kargua</i>
<i>Prosopis africana</i>	<i>Kangare</i>

Source : Rapport pré diagnostic région du lac, SIDRAT

Les mauvaises pratiques d'utilisation des ressources végétales continue à favoriser l'ensablement des terres agricoles plus particulièrement les ouadis. Ce qui serait à l'origine de la baisse de la production agricole mais aussi à la disparition de la faune sauvage. Malgré cette menace aucune stratégie n'est entreprise pour le moment afin de protéger cette richesse en voie de disparation.

Les formations herbacées sont constituées principalement des graminées annuelles telles que : *Aristidamutabilis*, *Aristidahordocéa*, *Cenchrusbiflorus*, etc. Certes cette végétation herbacée joue un rôle important dans l'alimentation du bétail. Cependant la biomasse produite annuellement dépend fortement de la pluviométrie qui peut parfois provoquer un déficit en pâturage en cas de mauvaise année.

1.1.3.3. Faune

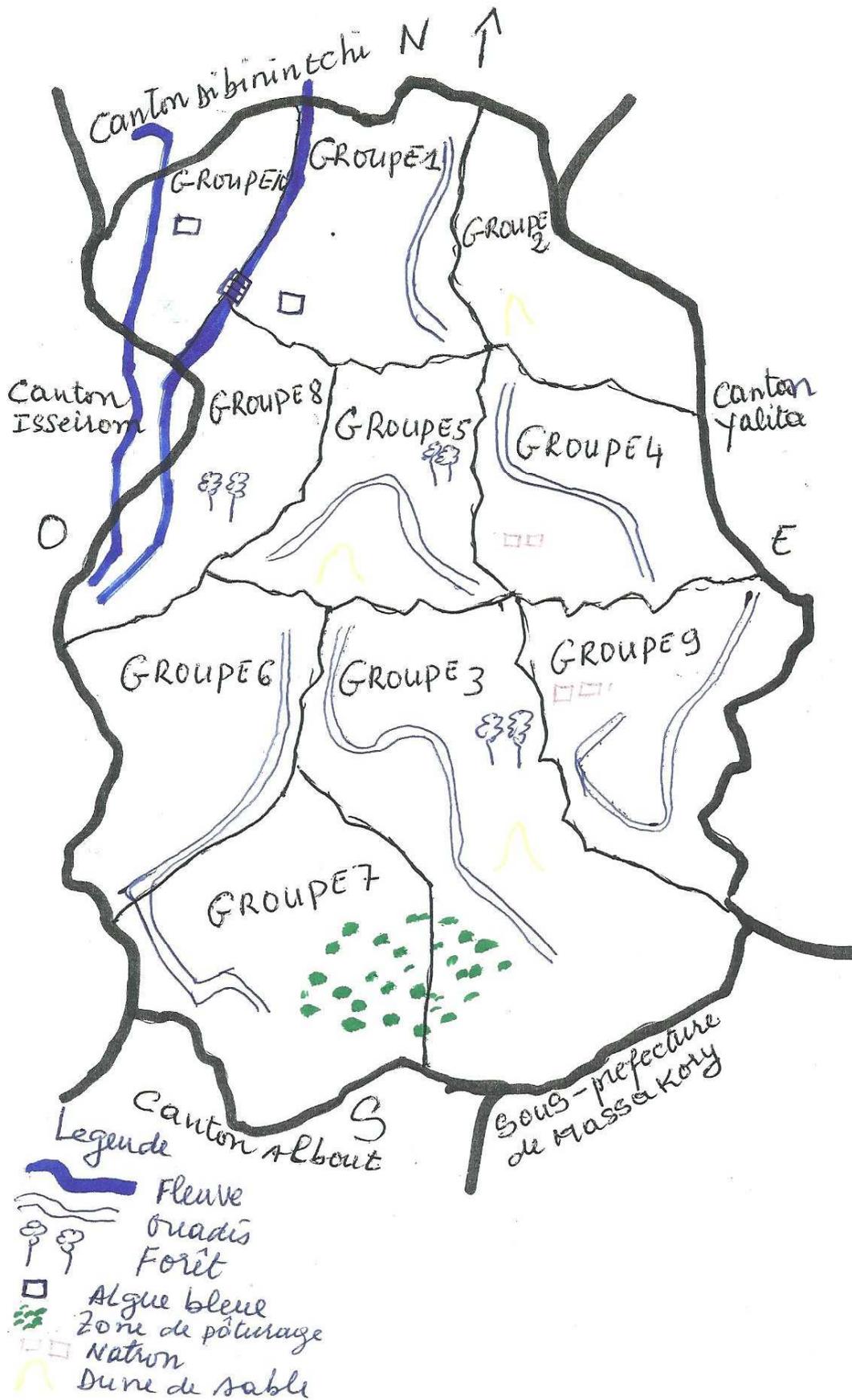
La faune sauvage qui est composée pour l'essentiel des petits animaux tels que : la gazelle, l'écureuil, le chacal, le singe et rarement l'hyène et l'éléphant devient rare. La diversité d'espèces animales a diminué à cause de la croissance démographique, le manque d'eau et la dégradation de la végétation.

Des mesures coercitives sont mises en œuvre par les agents des eaux et forêts pour protéger cette faune sauvage en voie de disparition.

1.1.3.4. Ressources naturelles non renouvelables

Le canton Amerom se démarque des autres cantons du département par la diversité de ressources naturelles dont il dispose. Parmi ces ressources on dénombre environ 26 ouadis où l'exploitation du natron est possible. Six sites potentiellement riches en algues bleus (spiruline) localisés dans le canton.

Figure 2 : Schéma de localisation des principales ressources naturelles sur le territoire cantonal



1.2 MILIEU HUMAIN

1.2.1. Historique du canton

L'origine du canton *KanembouKanguina* serait venue d'un village qui a été créé avant 1900 par *KatchallaTaïr*.

Le canton *KanembouKanguina* d'Amerom est créé en 1901 par les colons Français à *Madou Nassarati*. Le nommé Adam fut le premier chef de canton qui fut décédé après 7 mois de règne. Il fut remplacé par son cousin *KatchallaTaïr* qui régna pendant 20 ans. Après son décès en 1921 il était remplacé par son fils *Mamadou Katchallami* en date de 18/12/1921 par la décision n°0336. Après sa mort, il fut remplacé par son fils *MbodouMbodi* actuel chef de canton en 1960. Sous le règne de ce dernier, quelques événements se sont produits : par l'afflux des moustiques, le chef-lieu de canton a été déplacé de *Madou Nassarati* à Amerom Koudou, d'Amerom Koudou à actuel Amerom. Entre temps, le canton dépendait de la préfecture du Chari Baguirmi. Il fut rattaché au Lac par ordonnance n°38/PR/62 de la 12/10/1962, portant création de la préfecture du Lac.

En 1994, le canton perd son statut pour devenir groupement d'Amerom.

Tableau IV: succession de la dynastie cantonale de Amerom

Noms et prénoms	Dates	Durée de règne
Adam Billaye	1900 -	7 mois
KatchallaTaïr	1901-1921	20 ans
Mamadou Katchallami	1921-1960	39 ans
MbodouMbodi	1960 à nos jours	En cours

Source : document relatant l'historique du canton Amerom

Parmi les événements majeurs qui ont marqué le canton, la population retient :

- la sécheresse de 1968, provoquée par la rareté des pluies durant toute l'année ;
- le choléra en 1979 qui a décimé une partie de la population du canton ;
- la famine en 1985 qui a emporté tant de vie humaine qu'animale dans le canton.

1.2.2. Caractéristiques démographiques

Les informations obtenues suite à l'enquête réalisée par les animateurs du canton, la population du canton en 2014 serait estimée à 36 956 habitants répartie en 7659 ménages. Cette population est décomposée par sexe et âge comme l'indique le tableau suivant :

Tableau V : Répartition de la population du canton Amerom par sexe et par âge

Tranche d'âge	Homme	Femme
De 0 à 5 ans	3889	3640
De 6 à 17 ans	4355	5127
De 18 à 40 ans	5839	6128
De 40 ans et plus	3363	4615

Source : données collectées par les animateurs locaux volontaires

La population du canton est majoritairement analphabète et elle avoisinerait les 34 147 si on applique le taux d'analphabétisme de la région du Lac qui est de 92,4% (rapport de RGPH 2009). Toute la population du canton est rurale, répartie entre différentes ethnies : Kanembou, Kouri, Gourane et quelques ethnies minoritaires Arabe et Foulbé.

1.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle

Politiquement le canton est dirigé par un chef de canton appelé *Mai*, assisté d'un adjoint appelé « *Yerima* » et quelques notables qui siègent dans la cour cantonale. Il est chargé de prévenir et de régler les conflits, maintenir l'unité et la fraternité entre les populations de son canton. Dans son administration il existe un service chargé de la collecte des recettes relatives aux taxes civiques.

Le chef de canton représente une autorité morale dans sa circonscription. Les jugements se passent en présence des notables et des goumiers. Ces derniers sont sous la responsabilité du chef de canton ou de *Yerima*. Les goumiers sont des soldats qui se déplacent à dos de cheval et chargés de faire exécuter les décisions prises au niveau cantonal.

Sur le plan culturel le canton dispose d'une organisation de la jeunesse dirigée par un chef de jeune appelé *Chelki*. Ce dernier est assisté d'une femme appelée *Goumsou* dont le rôle est l'organisation de la junte féminine. Cette organisation de jeunesse est souvent sollicitée pour agrémente les mariages, fêtes, et autres manifestations culturelles dans le canton et ailleurs.

La majeure partie de la population de ce canton est de confession musulmane. En ce qui concerne les cérémonies religieuses, elles s'effectuent sous la responsabilité des chefs religieux qui sont des imams. Ils ont aussi la responsabilité d'organiser annuellement des grandes prières pour implorer Dieu.

Les fêtes les plus importantes dans le canton sont :

- la fête marquant la fin du ramadan ; et
- la fête de la tabaski ou fête de mouton.

Ces fêtes sont des véritables occasions de réjouissance populaires. Plusieurs ressortissants du canton viennent d'ailleurs pour fêter en famille.

Le mariage se fait selon la coutume musulmane. Il consiste en une demande de main de la fille par la famille du prétendant. Les parents de la jeune fille la consulte et cette dernière donne son agrément ou son refus à cette demande de main. Cependant dans la pratique locale ce sont les parents de la jeune fille qui décide à sa place. Le mariage n'est pas seulement l'union entre l'homme et la femme mais un rapprochement entre deux familles. Le montant de la dot est fixé par la famille de la fille.

Le problème qui se pose dans la communauté est celui du mariage précoce et forcé qui a pour conséquences l'abandon du foyer par la femme, les difficultés d'accouchement dues à la non maturité des organes génitaux des jeunes filles, les mortalités maternelles et néo natales, les fistules obstétricales, etc.

En ce qui concerne la gestion du foncier, dans les faits, la terre appartient à la communauté villageoise ou clan qui s'est installé en premier sur le terroir. C'est ainsi que les chefs de village et les chefs de terre restent les principaux responsables de la terre. Ils sont chargés à ce titre par le chef de canton de :

- procéder à la répartition de la terre entre les villageois ;
- attribuer des parcelles à toute personne qui en fait la demande ;
- veuille aux cérémonies rituelles pour garantir la paix dans le village ou le canton.

1.2.4. Organisations modernes

Le niveau de structuration et d'organisation des populations du canton est relativement faible. Au total, elles sont 45 organisations de la société civile qui possèdent leurs textes statutaires dont certaines depuis 1999. Les activités menées par elles sont diverses :

Tableau VI Organisations paysannes (OP) officiellement reconnues dans le canton

Activité	Masculin	Féminin	Mixte	Total
Agricole	12	-	16	28
AGR	1	10	1	12
Pêche	1	-	-	1
Algue bleue	-	3	-	3
Soudure	1	-	-	1

Source : Zone SODELAC Amerom

Au-delà du rôle économique qu'elles jouent, ces organisations contribuent au renforcement de la cohésion sociale dans les villages.

Dans l'exercice de leur mission, la plupart de ces organisations éprouvent des difficultés d'ordre technique, de gestion, managériale et de communication.

Ayant constaté le faible niveau de structuration des organisations du canton, les délégués villageois ont ensemble décidé de mettre en place des structures qui auront pour responsabilité d'assurer la maîtrise d'ouvrage de leur plan de développement local. Cette maîtrise d'ouvrage est organisée en deux niveaux :

Le niveau 1 est celui du comité cantonal de développement, qui représente la structure de référence pour la coordination des actions de développement au niveau cantonal.

Le niveau 2 est celui des comités inter villageois de développement (au nombre de 10) qui ont pour mission d'assurer le pilotage des actions de développement dans leur espace inter villageois. Ces structures ont bénéficié de quelques modules de formation mais cela reste encore insuffisant vu l'ampleur et l'importance de la mission dont ils ont la responsabilité de conduire.

1.2.5. Les intervenants

1.2.5.1. Les projets et ONG

SOS-SAHÉL International

C'est une association qui intervient dans le canton à travers 2 projets.

L'un consiste au renforcement des capacités locales à la gestion concertée des Ouadis pour améliorer la sécurité alimentaire. Pour une durée de 2 ans, ce projet a démarré ses activités en mai 2014.

L'autre projet accompagne la population du canton à l'élaboration de son PDL. Il a démarré ses activités en mai 2013 et couvre une période de 2 ans.

Alerte santé

L'ONG médicale humanitaire Alerte santé financé par ALIMA opère dans le domaine de prise en charge des enfants malnutris dans 2 sous-préfectures du département de Wayi ainsi que le renforcement en ressources humaines des centres de santé existants. Cette organisation est implantée dans le Département en 2012 et mène des actions humanitaires au niveau du canton. Ses activités consistent en une prise en charge de la malnutrition aiguë sévère et modérée. Parallèlement, Alerte Santé réhabilite des infrastructures d'accès à l'eau et d'assainissement au niveau des centres de santé et diffuse des bonnes pratiques d'hygiène au sein des communautés afin d'améliorer la santé des enfants pour prévenir la malnutrition.

Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement (ACTED)

C'est une ONG humanitaire qui met en œuvre un programme d'urgence (distribution des denrées alimentaires de première nécessité) pour répondre aux besoins des populations affectées par des crises alimentaires et nutritionnelles. En partenariat avec le PAM, ACTED assure la distribution des coupons aux ménages vulnérables qui s'approvisionnent auprès des fournisseurs agréés lors des foires alimentaires organisées à cet effet. Dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement, ACTED bénéficie d'un appui de l'UNICEF à travers la distribution de l'eau de javel et récipients pour eau à certains ménages ciblés.

Progressivement, ACTED est en train de faire une transition de l'urgence vers le développement en proposant aux populations des activités productives afin de diversifier leurs sources de revenus. Cette action est réalisée en partenariat avec la FAO qui soutient les ménages vulnérables en petit matériels (houes) et en intrants agricoles.

ACTED développe également les activités génératrices de revenu, le reboisement des ouadis à travers son volet environnement, des activités de l'élevage et de la conscientisation collective. Enfin, elle œuvre pour la prévention, la gestion de la catastrophe naturelle et la résilience.

Le Projet d'Aménagement de mille hectares de Ngouri (PANG)

Le projet d'aménagement de 1000 hectares de Ngouri (PANG) est financé sur un prêt obtenu auprès de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique. Démarré en 2003, le projet est en cours de réalisation. Ses actions s'articulent autour de l'aménagement des polders par la mise en place de système d'irrigation par submersion contrôlée.

Le programme national de sécurité alimentaire (PNSA)

Le programme national de sécurité alimentaire (PNSA) intervient dans le domaine agricole en mettant à la disposition des populations des matériels de labour, notamment les tracteurs à des prix subventionnés. Il appui aussi les organisations des producteurs en les dotant d'un kit composé d'un forage d'eau, d'une motopompe et accessoires, des matériels aratoires et d'intrants contre un versement numéraire.

La Société de développement du Lac (SODELAC)

La Société de développement du Lac est une structure d'appui à la valorisation des polders et des Ouadis de la région du Lac. Elle est chargée de l'encadrement des producteurs, de l'aménagement des périmètres et d'appui à la production agricole. A cet effet, elle s'atèle à l'étude, la promotion, la coordination, l'exécution des opérations concourants au développement rural : économique, culturel et social de la région. Au niveau du canton la SODELAC est représentée par un chef de zone bas à Amerom.

1.2.5.2. Les services déconcentrés de l'Etat

Poste d'élevage

Le secteur de l'élevage et de l'hydraulique est représenté dans le canton par un chef de poste vétérinaire et agent vaccinateur bénévole basés à Doum-doum qui couvre le canton mais qui ne dispose pas des infrastructures. Ses activités se résument à :

- Inspection de la viande ;
- Soins des animaux.

Le service de l'environnement

C'est un service dont le personnel est composé de : 1 chef de poste forestier, d'un guide cantonal,

Education nationale

Le personnel enseignant déployé dans le canton est composé de 2 instituteurs formés, 10 maîtres communautaires dont 5 maîtres arabophones.

Ce personnel enseignant reçoit comme les autres cantons du département l'encadrement d'un inspecteur départemental basé à Ngouri, d'un inspecteur de base et un responsable d'alphabétisation qui sont basés à Doum-doum.

Santé publique

Le service sanitaire dans le canton est assuré par un personnel composé d'infirmiers, d'ATS et d'agent de maîtrise (bénévole).

L'action sociale

Le service de l'action sociale n'est pas représenté dans le canton. Toutefois, la gestion des questions liées à ce service est assurée par les responsables des centres de santé.

1.2.6. Les infrastructures

Infrastructures agricoles

En termes d'espace agricole, 550 hectares de polders sont aménagés, dotés d'un système d'irrigation à submersion contrôlée. Cet investissement est réalisé par le projet de développement rural de Doum-doum (PDRD).

Il existe aussi des ouadis aménagés et équipés de systèmes d'exhaure d'eau. Ce dispositif est réalisé par le projet PANG, financé sur prêt de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA).

Infrastructure d'élevage

Les infrastructures d'élevage et de l'hydraulique du canton sont moins développées. Ce canton dispose d'un puits pastoral non fonctionnel.

Le canton ne dispose pas d'aire d'abattage, ni de parc de vaccination.

Les infrastructures éducatives

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, sur un total de 9480 enfants en âge scolaire ; 1034 seulement soit 10,90% fréquentent. Aux termes de la même année scolaire, le canton Amerom compte 9 écoles réparties comme suit :

- 7 écoles primaires publiques et communautaires francophones dont une a fermé ses portes (école de Djarkourakeiri) par manque d'enseignant.
- 7 écoles primaires arabophones ;

Tableau VII: Effectifs et salles de classes dans le canton Amerom

Ecoles	Cycle	Salles de classe			Effectif d'élève			Enseignants		Forage
		Dur	Poto-Poto	Hangar	Garçons	Filles	Total	Qu.	MC	
Blangoua	CP au CM1	0	0	1	84	28	112	0	1	0
Barkoudou	CP au CE1	0	0	2	72	67	139	0	2	0
DjarkouraKeri	CP1 et CP2	0	0	2	113	39	152	0	0	0
Aliferom	CP1 au CE2	0	0	1	58	16	74	0	1	0
Konkikilia	Fermée	0	0	0	36	17	53	0	0	0
Amerom1	CP au CM2	3	0	0	81	56	137	2	1	1
Bofia	CP1	0	0	1	45	60	105	0	1	0
Madou Tarkoussou (école arabe)	CP au CE1	0	0	1	49	31	80	0	1	0
Kilékitcha (école arabe)	CP au CE2	0	0	1	67	38	105	0	1	0
Amerom 2 (école arabe)	CP au CM1	0	2	0	58	41	99	0	1	0
Tatou Djawa (école arabe)	CP1	0	0	1	37	46	83	0	1	0
Matoura (Mixte arabe)	CP1 au CP2	0	0	3	85	65	150	3	0	0
Blangoua (Ecole arabe)	CP1 et CP2	0	0	2	75	215	290	0	2	0
Yournou (Arabophone)	CP1	0	0	1	12	71	83	0	1	0
TOTAL	14	3	2	9	655	379	1034	2	9	1

Qu : Qualifié MC : Maître communautaire

Source : inspection primaire de l'enseignement de base / Doum-Doum

Le canton compte au 14 écoles dont les infrastructures scolaires sont dans leur majorité construites en matériau non durable excepté le chef lieu du canton qui est doté d'un bâtiment de 3 salles de classe en dur. L'ensemble du dispositif de salle de classe (14 au total) a la charge de contenir 1034 élèves soit en moyenne 73 élèves par salle. Il est à noter que toutes les salles sont dans leur majorité multigrade et cela met en exergue le faible effectif d'élèves par niveau. Par ailleurs il faut noter l'existence de quelques écoles (francophone et arabe) communautaires et dont leur fonctionnement est très aléatoire.

Infrastructures sanitaires

Les soins de santé dans le canton sont assurés par la présence de 3 centres de santé parmi lesquels seul celui d'Amerom a des infrastructures construites en dur. Ces centres de santé disposent chacun d'un comité de gestion (CG) ou comité de santé (COSAN).

Le personnel soignant exerçant dans l'ensemble de ces centres de santé est composé de 3 infirmiers formés (dont 1IDE et 2 ATS) qui sont responsables des centres et de 4 agents de maîtrise.

Tableau VIII : infrastructures sanitaires dans le canton Amerom

Centre de santé	Nature des infrastructures	Personnel		
		Agents formés	Agents non qualifiés	Forage
Amerom	Bâtiment en dur	1	2	1
Aliferom	Bâtiment en potopoto	1	1	1
Matoura	Bâtiment en potopoto	1	1	0
TOTAL		3	3	2

Source : District sanitaire de Ngouri.

Installations hydrauliques villageoises

Le besoin en eau potable de la population est assuré par l'existence d'un château d'eau (à Amerom) et de 78 puits de forage équipés de PMH.

Ce dispositif permet de couvrir le besoin en eau d'environ 36 956 habitants soit un ratio en moyenne de 1 forage pour 474habitants. Ce ratio ne permet pas d'assurer un accès convenable de la population à l'eau potable conformément aux normes de l'OMS qui fixe le ratio moyen de 1 forage pour 200 habitants.

Les points d'eau existants ne disposent pas d'un comité de gestion et d'entretien. Ce qui témoigne d'un certain nombre de forages qui sont non fonctionnels et non pris en compte pendant l'enquête. Il est important de retenir que les forages équipés de PMH sont inégalement repartis dans le canton.

Infrastructures de communication

Le chef lieu du canton est traversé par une piste principale reliant Doum-doum à Ngouri. Amerom est aussi relié à Bol au nord ouest par une piste passant par le canton Isseirom. On note l'existence des pistes rurales dunaires reliant Amerom aux villages du canton, praticable à dos de chameau, âne, cheval et récemment à moto. La voie fluviale joue également un rôle important dans le transport des personnes, du bétail et des marchandises.

Figure 3 : Localisation des infrastructures socio éducatifs et sanitaires

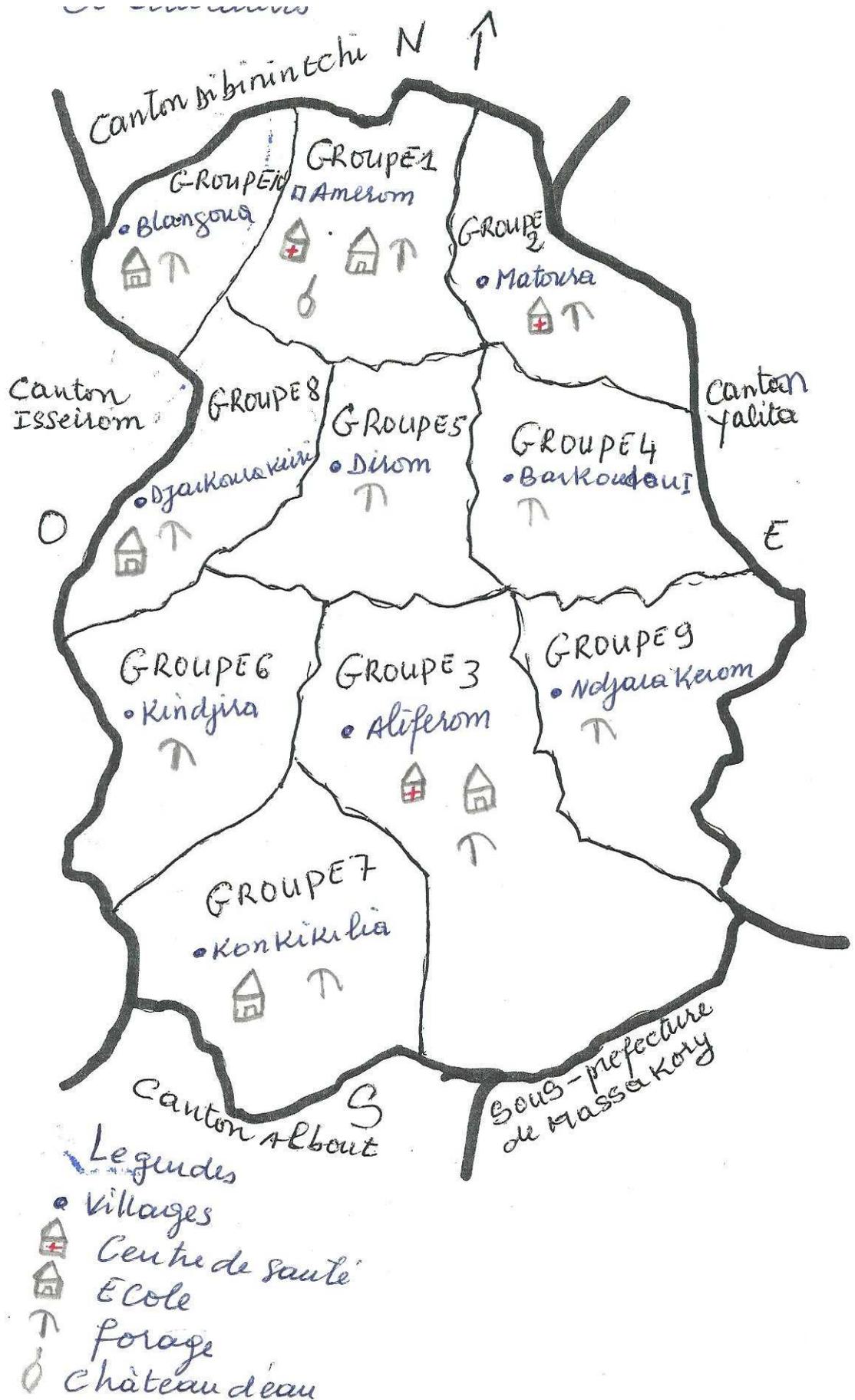


Photo 1 : Transport des biens et des personnes par voie fluviale. Débarquement au marché hebdomadaire d'amerom



Télécommunication

Les réseaux Airtel et Tigo assurent le service de télécommunication dans le canton grâce aux pilonnes implantés à Amerom, chef lieu du canton. Au-delà de son utilité de communication (appel vocal, SMS et internet) ; ce réseau occupent une place de choix dans les transactions financières. Il est aisé aujourd'hui de recevoir un certain montant d'argent d'un parent allé en exode dans les autres régions du pays.

1.3. ACTIVITES ECONOMIQUES

1.3.1. Agriculture

L'agriculture constitue la base des activités économiques du canton.

La principale culture installée sur les dunes de sable est le mil pénicillaire. Le rendement moyen de mil obtenu à l'hectare est en général faible (800 kg/ha) compte tenu de la pauvreté des sols. Sa production annuelle est estimée à 960 T sur une superficie de 1200 ha. Vu le caractère aléatoire des pluies, certains paysans optent pour le semis à sec afin de bénéficier des premières pluies. Cette pratique se fait en fin mai ou début juin.

En termes d'espace agricole aménagé, le canton dispose d'environ 550 hectares de polders aménagés à Iriridans le cadre du projet PDRD. Cet aménagement équipé d'un système de submersion contrôlé reçoit l'afflux des producteurs de tous les 4 coins du canton y compris ceux des zones fermes. Les principales cultures qui y sont installées sont : le maïs, patate douce, manioc, canne à sucre, le blé. Le tableau ci-après présente les superficies emblavées et les productions annuelles réalisées dans le canton.

Tableau IX : Superficies et productions annuelles des principales cultures

Cultures	Superficies emblavées (en ha)	Rendement à l'hectare (kg/ha)	Productions annuelles(en tonnes)
Maïs	300	1500	450
Blé	150	1000	150
Canne à sucre	15	180 000	2700
Patate douce	40	20 000	800
Manioc	15	14 000	210

Les semis du maïs sont échelonnés sur la même parcelle en pluvial de mai à octobre et en contre saison entre décembre et avril.

Le canton compte environ 250 ouadis dont 2 sont aménagés dans le cadre du PANG. Il s'agit des ouadis *Guerom* et *Dirom* respectivement de 10 et 11 hectares dotés d'un système d'irrigation par pompage. A ce jour, bien qu'aménagé, ces ouadis ne sont pas mis en exploitation et ceci à cause de la mauvaise qualité des eaux de pompage selon la population.

1.3.2. Élevage

L'élevage est l'un des secteurs importants après l'agriculture et il constitue une source importante de revenu pour les ménages qui le pratiquent. L'élevage des équidés est pratiqué essentiellement pour assurer le transport.

Sur la base de l'effectif moyen par cheptel estimé par le secteur, on dénombre par espèce les sujets et /ou têtes dans le tableau suivant :

Tableau X : Effectif des cheptels du canton Amerom

Espèce animales	Ménage qui possède au moins un animal de cette espèce	Effectif du cheptel	Pourcentage de ménages qui le possède
Bovins	1476	66 420	19%
Ovins	1238	185 700	16%
Caprins	2637	118 665	47%
Asins	4474	8 948	58%
Equidés	2077	2077	27%
Camelins	831	831	11%

Source : animateurs locaux volontaires

On note de façon périodique, la présence des éleveurs nomades et des transhumants arabes qui viennent séjourner autour de certains villages du canton entre les mois de juillet à octobre.

Cette présence des transhumants est à la fois bénéfique pour les autochtones qui font des contrats de parcage, mais elle constitue aussi une charge importante pour le pâturage qui s'épuise très vite compte tenu de l'absence des règles d'accès.

Le déficit en pâturage généralement en saison sèche combiné à l'insuffisance en eau obligent certains éleveurs locaux à pratiquer eux aussi la transhumance vers les îles du lac. Cette pratique entraîne parfois des pertes d'animaux et des conflits entre agriculteurs-éleveurs et/ou éleveurs-éleveurs qui se soldent par des morts d'hommes.

La couverture sanitaire des animaux d'élevage est assurée par le poste vétérinaire de Doumdoum. Ce dispositif est d'ailleurs peu fonctionnel car l'accès aux produits vétérinaires est très limité et le personnel qui est en sous effectif est peu qualifié. En cas de besoin, les éleveurs font recours aux « docteurs choukou ». Le secteur vétérinaire basé à Ngouri contribue à travers des campagnes périodiques de vaccination à la prévention de certaines épizooties, uniquement orientées vers le gros bétail.

Outre les problèmes cités ci-dessus, il faut souligner que l'insuffisance des puits pastoraux et parc de vaccination, l'insuffisance d'encadrement destiné aux éleveurs ainsi que leur peu esprit d'ouverture constituent une des contraintes au développement du secteur de l'élevage.

1.3.3. Pêche

L'activité de la pêche s'effectue dans le grand lac ainsi que dans les bras secondaires. Tous les pêcheurs ne sont pas des professionnels et les matériels utilisés sont entre autres : les hameçons, le filet (généralement à maille prohibé). Les espèces de poissons majoritairement pêchées sont : les silures, les carpes, les capitaines dipneustes, les tilapias, les protoptères, etc.....

Les contraintes qui pèsent sur la pratique de la pêche sont : la méconnaissance des meilleures techniques de pêche, l'insuffisance en matériels et équipements de pêche. Ces contraintes font que finalement ce sont les commerçants qui pourvoient les pêcheurs en matériels et une certaine somme d'argent. Tous les produits de la pêche reviennent à ces commerçants détenteurs des engins. En d'autre terme, les commerçants utilisent les pêcheurs comme des manœuvres dans leur propre secteur d'activité.

Une petite partie des produits de la pêche est consommée localement et le reste commercialisé. Le circuit de commercialisation se fait à travers les différents marchés locaux et une grande partie exportée vers le Nigeria.

Le secteur de la pêche de Amerom rapporte que les quantités de produits de la pêche vendues sur les importants marchés sont estimées à :

- Acheminement vers Ndjamenà : poisson fumés 960T/an ; poissons séchés 5,8T/an ; poissons frais 216T/an
- Acheminement vers le Nigeria : 2106T/an

Si ce secteur était organisé, les pêcheurs pourraient accroître leur revenu et par là se doter en matériels de pêche adéquats qui leur permettrait de lutter contre la pauvreté.

1.3.4 Commerce

La population du canton Amerom possède un sens pour le petit commerce. Les activités commerciales reposent en grande partie sur la vente des produits artisanaux, l'achat et la revente des produits agricoles et piscicoles issus des polders du Lac, les animaux sur pied, les produits manufacturés, etc.

Les marchés hebdomadaires du canton qui se tiennent régulièrement le dimanche (Amerom), le vendredi (Djarkoura) et le samedi (Kourtchoumtoulo) constituent les lieux par excellence pour les échanges de ces produits mais aussi pour bénéficier de quelques services (moulin à céréales, menuiserie, charge de batteries de téléphones mobiles, etc.) inexistantes dans certains villages. Cependant la population rencontre d'énormes difficultés liées au mauvais état des pistes rendant difficile les déplacements mais aussi à l'insuffisance des moyens de transport appropriés.

Les hangars et les étales des marchés sont construits en matériau sommaire. Les marchés ne disposent pas de point d'eau potable ni de latrine. Ces marchés ne sont pas dotés d'un comité de gestion digne de son nom. En plus du marché existant, les commerçants du canton fréquentent à un rythme régulier d'autres marchés hebdomadaires : Ngouri, Dibinintchi, Doum-Doum, Makarati ...et à Mao dans la région du Kanem. C'est l'occasion pour certains spéculateurs de réaliser des stocks importants des denrées alimentaires pendant la bonne période de l'année et les revendent à la population durant le moment de soudure à des prix exorbitants.

L'exercice de commerce dans le canton se fait en général de manière informelle. Rares sont les commerçants qui disposent des documents administratifs leur permettant d'exercer légalement. Ceci constitue un manque à gagner pour le canton. Aussi, l'absence des structures de micro finance ne favorise pas l'éclosion de ce secteur.

1.3.5 Artisanat

Le secteur de l'artisanat est très peu développé. Il est composé de l'artisanat d'art (poterie, vannerie, l'artisanat de production (menuiserie, forge, couture) et l'artisanat de service (maçonnerie, mécanique, soudure).

Ces artisans n'ont pas une qualification adéquate et de ce fait ne parviennent pas à offrir durablement une production ou un service de qualité.

Aussi, l'artisanat ne parvient pas à prospérer localement car le marché ne permet pas d'écouler significativement les produits.

1.3.6 Autres activités

La spiruline est une algue à forte teneur protéique et riche en vitamine qui pousse naturellement sur les abords des bras du Lac. Les sites qui disposent d'un potentiel de production d'algue dans le canton sont localisés à : Bodou-Andja, Bartoukouliti, Madou, Kourorom, Maourou et Ngaya.

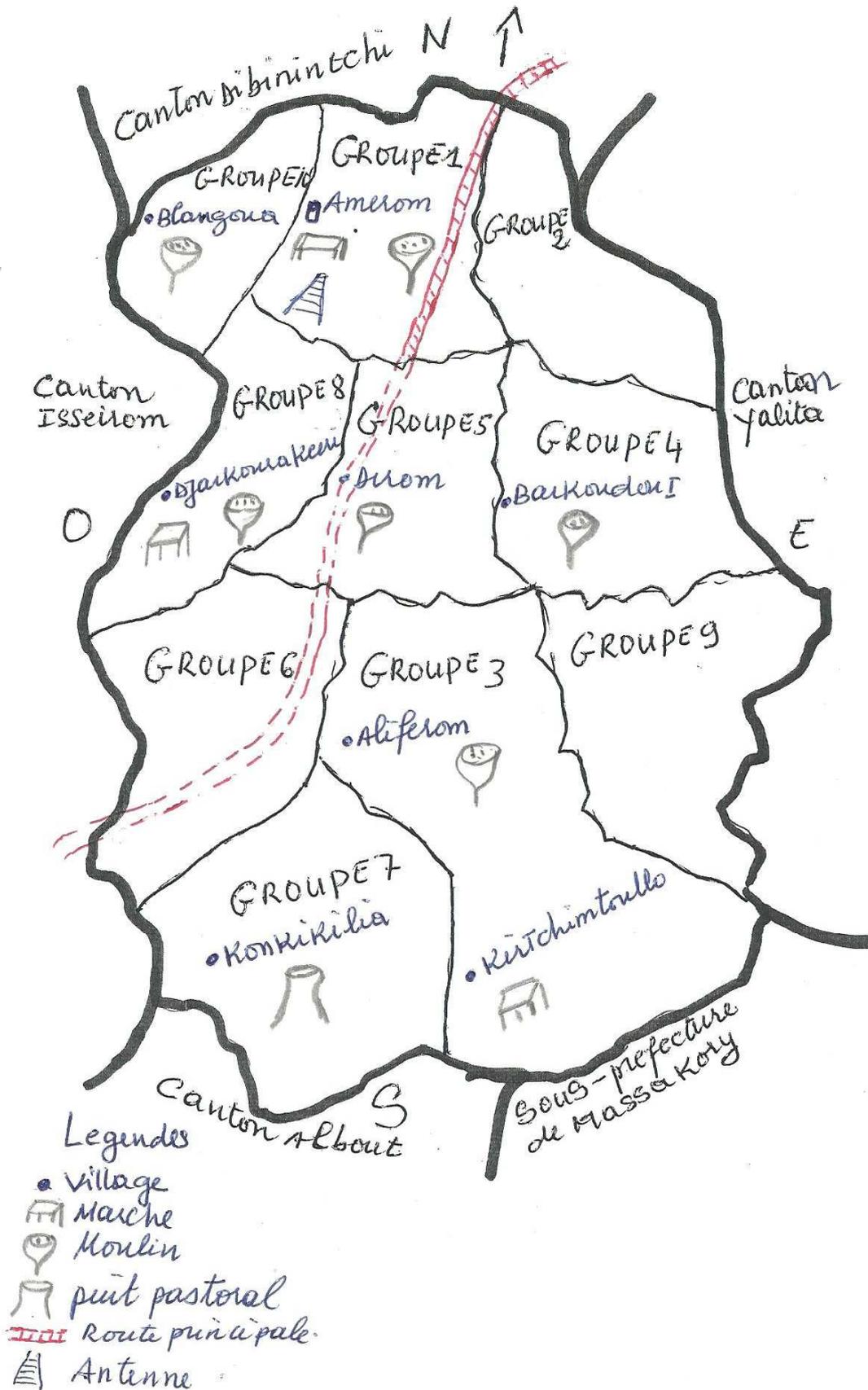
La récolte de la spiruline (dihé) est une activité exclusivement conduite par les femmes. Actuellement elle est exploitée sur l'ensemble des 6 sites de production cités ci-dessus. Le procédé utilisé pour produire la spiruline consiste à le récolter dans l'eau et le faire assécher sur le sable afin d'obtenir le dépôt.

L'absence d'équipements de travail appropriés, la méconnaissance des techniques d'exploitation mais aussi les conditions hydrologiques peu satisfaisantes ne permettent pas d'assurer le développement de ce secteur. C'est un produit qui est consommé localement mais également exportés de la zone de production vers les marchés environnants où il est commercialisé.

Grâce à un Projet appelé Projet ' « Dihé »', la spiruline a été valorisée et commercialisée par le passé dans les villages de BodouAndja 1, BodouAndja 2 et Bartoukouliti. D'après le rapport de ce projet, cette activité a eu un impact très positif et a permis d'améliorer de manière durable les conditions de vie des explicatrices.

Mais toujours est-il que la production de cette algue doit être encouragée par d'autres projets.

Figure 4 : Localisation des infrastructures socio économiques dans le canton



II. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DU CANTON ET OPTIONS DE DEVELOPPEMENT PAR DOMAINE

De façon générale, le diagnostic participatif est un procédé qui permet de recueillir et analyser les informations sur une situation ou un territoire donné avant de proposer des améliorations concrètes. Ce diagnostic est fait selon une « démarche participative » impliquant si possible le plus grand nombre d'acteurs concernés par la situation ou le territoire.

Pour réaliser le diagnostic participatif du canton Amerom, nous avons procédé en accord avec les autorités cantonales à un découpage du canton en 10 groupes de villages suivant des critères socio- culturels et/ou géographiques. Il s'agit de :

- la distance entre les villages ;
- la présence des fleuves ;
- les grandes mosquées pour les prières de vendredi ;
- les villages qui ont depuis toujours servi de bureau de vote;

La liste des villages définie par groupe peut être consultée dans le tableau à la page 7.

Le diagnostic participatif qui est animé par l'animateur du projet avec l'appui des animateurs locaux volontaires est un moment pendant lequel les représentants de la population ont ensemble analysé les principaux problèmes qu'ils rencontrent. Les problèmes prioritaires ont identifiés et analysés ainsi que les atouts et les ressources mobilisables par la population sont répertoriés. L'ensemble du diagnostic participatif a été réalisé en 2 étapes :

La première étape a consisté en une séance de diagnostic participatif réalisée au sein de chacun des 10 groupes de villages en présence des délégués de chaque village. Deux jours de concertation ont été nécessaires pour réaliser ce travail.

La deuxième étape du diagnostic participatif est réalisée en assemblée générale cantonale. Les résultats de diagnostic participatif obtenus par groupe de village ont fait l'objet d'un examen et de validation par l'ensemble des délégués villageois réunis en assemblées générale cantonale d'une journée. C'est à cette occasion que les échanges entre les participants ont permis de corriger les informations jugées erronées mais aussi de faire des propositions d'améliorations sur certains points.

2.1. AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE

2.1.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
La production agricole est en baisse	Tous les villages	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise pluviométrie, - Insuffisance de matériels agricoles - Inondation des terres cultivables - Pauvreté des sols - Ennemis de culture, 	<ul style="list-style-type: none"> - Insécurité alimentaire, - Exode rural, 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ouadis existent - La main d'œuvre existe - La nappe phréatique est peu profonde - Terres favorables à la diversification des cultures - Les partenaires au développement existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Subventionner les matériels et intrants agricoles - Organiser les producteurs - Aménager des espaces agricoles - Former les producteurs en techniques agricoles
Mauvaise santé du bétail	Tous les villages	<ul style="list-style-type: none"> - Faible revenu de la population - Insuffisance en personnel de santé animale qualifié - Difficulté d'accès à l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Maladie - Mort d'animaux - Exode rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Les éleveurs existent - Un poste vétérinaire existe - Zone à vocation d'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place de pharmacie vétérinaire communautaire - Créer un parc de vaccination - Organiser les éleveurs - Former des auxiliaires d'élevage
Faible disponibilité en pâturage pour le bétail	Sur l'ensemble du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Surpâturage dû à la présence des éleveurs nomades - Faible pluviométrie 	<ul style="list-style-type: none"> - Départ en transhumance - Amaigrissement et mort des animaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Les animaux existent - Les zones de pâturage existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Réglementer l'accès au pâturage - Vulgariser des techniques de production de fourrages
Difficulté d'accès à l'eau pour l'abreuvement du bétail	Dans la partie sud du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance en puits pastoraux - Absence d'eau de surface 	<ul style="list-style-type: none"> - Transhumance - Mort des animaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Nappe phréatique existe - Le bétail existe - Le poste vétérinaire existe 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre place de puits pastoral - Organiser et former les éleveurs
Absence d'une réglementation de la pêche	Tous les villages du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Sous équipement en matériels de pêche - Utilisation de matériels de pêche prohibés 	<ul style="list-style-type: none"> - Extermination de certaines espèces de poissons - Conflits fréquents entre agents de secteur et pêcheurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Le fleuve existe - Les poissons existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les pêcheurs en matériels adéquats - Sensibiliser et former les pêcheurs

2.1.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
La production agricole est en baisse	<ul style="list-style-type: none"> – Les ouadis existent – La main d'œuvre existe – La nappe phréatique est peu profonde – Terres favorables à la diversification des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> – Valorisation des ouadis et polders tout en les protégeant contre l'ensablement – Renforcement des capacités de la main d'œuvre – Valorisation des eaux souterraines et de surface 	<ul style="list-style-type: none"> – Augmenter la production agricole
Mauvaise santé du bétail	<ul style="list-style-type: none"> – Les éleveurs existent – Un poste vétérinaire existe – Zone à vocation d'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des éleveurs 	<ul style="list-style-type: none"> – Améliorer la santé du bétail
Faible disponibilité en pâturage pour le bétail	<ul style="list-style-type: none"> – Les animaux existent – Les zones pâturage existent 	<ul style="list-style-type: none"> – Diversification des sources d'alimentation du bétail 	<ul style="list-style-type: none"> – Accroître la disponibilité en pâturage
Difficulté d'accès à l'eau pour l'abreuvement du bétail	<ul style="list-style-type: none"> – Nappe phréatique existe – Le bétail existe 	<ul style="list-style-type: none"> – Multiplication des points d'eau pour le bétail 	<ul style="list-style-type: none"> – Faciliter l'accès à l'eau pour l'abreuvement du bétail
Absence d'une réglementation de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> – Existence de fleuve – Existence de la main d'œuvre, 	<ul style="list-style-type: none"> – Promotion d'une bonne pratique de la pêche 	<ul style="list-style-type: none"> – Réglementer l'activité de la pêche

2.2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (GRN) ET TOURISME

2.2.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
Les ouadis se remplissent de sable	Tous les villages du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Rareté des arbres - Erosion hydrique - Erosion éolienne 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des espaces cultivables - Baisse de production agricole - Insécurité alimentaire - Exode rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ouadis existent - La main d'œuvre est disponible - Les partenaires au développement existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Stabiliser les berges des ouadis - Encourager le reboisement - Conscientiser la population
Certaines espèces de faune et flore sont en voie de disparition	Tous les villages du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Feu de brousse - Braconnage - Baisse de la pluviométrie - Tarsissement des mares 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de patrimoine faunique 	<ul style="list-style-type: none"> - L'inspection forestière existe dans le département - La faune et la flore sont diversifiées - Les partenaires au développement existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Conscientiser la population

2.2.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
- Les ouadis se remplissent de sable	<ul style="list-style-type: none"> - Les ouadis existent - La main d'œuvre est disponible 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion d'une politique communautaire de gestion des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'ensablement des ouadis
- Certaines espèces de faune et de flore sont en voie de disparition	<ul style="list-style-type: none"> - Faune et flore diversifié 	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la destruction de la flore et de la faune sauvage 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la flore et la faune du canton

2.3. ECONOMIE

2.3.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
Absence d'infrastructures commerciales adéquates	Tous les villages du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'organisation locale - Sous information - Ignorance de la population - Faible revenu 	<ul style="list-style-type: none"> - Economie faible - Pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> - Le petit commerce existe - Les marchés existent - Les marchands existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et former les acteurs de commerce - Faciliter l'accès au microcrédit
Activités artisanales peu développées	A l'échelle du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Sous information - Ignorance - Faible revenu - Sous équipement - Faible niveau entrepreneurial de la population - Absence de structures de micro finance 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de revenu faible - Pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources naturelles existent (algues, natrons, poissons, etc) - Les partenaires au développement existent - Les groupements existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et former les artisans - Faciliter l'accès au micro crédit - Renforcer les acteurs en équipements et infrastructures artisanales

2.3.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Absence d'infrastructures commerciales adéquates	<ul style="list-style-type: none"> - Le petit commerce existe - Les marchés existent Les marchands existent 	Renforcement des capacités organisationnelles et d'autofinancement des acteurs	- Doter le canton d'infrastructures commerciales adéquates
Activités artisanales peu développées dans le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources naturelles existent (algues, natrons, poissons, etc) Les groupements existent 	Mise en place d'une politique locale pour la promotion de l'artisanat	Développer les activités artisanales dans le canton

2.4. SANTE-EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT

2.4.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Faible accès de la population aux soins de santé	Tous les villages du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance en personnel de santé - Cherté des médicaments - Manque de moyen d'évacuation de malades - Mauvais état des pistes - Eloignement des centres de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence des maladies - Mort des patients - Complication pendant l'accouchement 	<ul style="list-style-type: none"> - Politique nationale de santé - Les centres de santé existent - Volonté de la population à soutenir les actions de santé - Les partenaires au développement existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer et construire de centre de santé - Pourvoir les centres de santé en personnel qualifié - Equiper les centres de santé - Former le personnel bénévole
Insuffisance d'eau potable	Tous les villages du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de forage - Faible revenu de la population - Manque d'organisation locale - Mauvaise qualité de la nappe phréatique par endroit 	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation des eaux de mauvaise qualité - Fréquence des maladies hydriques 	<ul style="list-style-type: none"> - Les artisans foreurs existent - Engouement de la population à mobiliser les ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de nouveaux forages équipés de PMH - Mise en place et formation des structures de gestion des points d'eau

2.4.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Faible accès de la population aux soins de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Les centres de santé existent - Volonté de la population à soutenir les actions de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la carte sanitaire et de son équipement - Formation du personnel du centre de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer pour toute la population un accès aux soins de santé
Insuffisance en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - Les artisans puisatiers existent - Engouement de la population à mobiliser les ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement en ouvrages d'hydrauliques villageoises - Promotion d'une la gestion communautaire des installations hydrauliques 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer pour tous une fourniture à l'eau potable

2.5. EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORT

2.5.1. Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Faible scolarisation des enfants	Tous les villages du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de volonté des parents - Faible revenu de la population - Ignorance des parents 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'analphabétisme élevé - Baisse de niveau - Délinquance juvénile - Exode rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des enfants à l'âge d'aller à l'école - Les écoles existent - Existence d'une inspection dans la sous-préfecture - Les partenaires au développement existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les parents - Créer les centres d'alphabetisation
Condition d'apprentissage difficile pour les enfants	Tous les villages du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance en infrastructures scolaires - Insuffisance en personnel qualifié - Absence de cantine scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de niveau - Abandon de cours - Délinquance 	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants en âge d'aller à l'école existent - Les écoles existent - Une inspection pédagogique de l'enseignement base existe - Les partenaires au développement existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des bâtiments de salles de classes équipées - Renforcer le personnel enseignant

2.5.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Faible scolarisation des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des enfants à l'âge d'aller à l'école - Les écoles existent - Un secteur d'alphabétisation existe à Ngouri 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et mettre en œuvre des mesures de conscientisation des parents 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le taux de scolarisation des enfants dans le canton de 9,47% à 30% d'ici 2019
Condition difficile d'apprentissage pour les enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des enfants à l'âge d'aller à l'école - Les écoles existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du dispositif éducatif dans le canton 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions d'apprentissage des enfants

2.6. AFFAIRES SOCIALES-GENRE

2.6.1. Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Insécurité alimentaire pour les personnes vulnérables	Tous les villages du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise organisation de la population - Faible revenu des populations - Vente précoce des céréales 	<ul style="list-style-type: none"> - Malnutrition chez les enfants - Sous alimentation des adultes - Morts des enfants - Exode rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ouadis et polders existent - Les partenaires au développement existent - La main d'œuvre existe 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et organiser la population - Créer une banque de céréales
Les femmes souffrent pendant les travaux ménagers	A l'échelle du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Difficile accès à l'énergie domestique - Eloignement des moulins à céréales - Eloignement des points d'eau potable - Surcharge des travaux ménagers 	<ul style="list-style-type: none"> - Epuisement physique et morale de la femme - Sous scolarisation des filles 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence des structures d'appui - Politique nationale en faveur de la promotion de la femme - Les organisations féminines existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de moulin - Faciliter l'accès aux énergies domestiques - Multiplier les points d'eau potable
Faible autonomie économique des femmes et d'autres groupes vulnérables	A l'échelle du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Marginalisation des femmes et d'autres groupes - Faible pouvoir d'achat 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépendance financière - Augmentation du nombre des personnes démunies - Mauvaises conditions de 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence des structures d'appui - Les organisations féminines existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès au microcrédit - Renforcer les capacités des couches défavorisées

		– Méconnaissance des structures d'appui	vie scolaire et sanitaire des enfants		
--	--	---	---------------------------------------	--	--

2.6.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Insécurité alimentaire pour les personnes vulnérables	– Les ouadis et polders existent – La main d'œuvre existe	– Création et mise en œuvre d'un dispositif d'entraide sociale	– Assurer la sécurité alimentaire des personnes vulnérables
Les femmes souffrent au cours de leurs travaux ménagers	– Les organisations féminines existent	– Facilitation de l'accès des femmes aux équipements et services ruraux	– Alléger les femmes dans leurs activités ménagers
Faible autonomie économique des femmes et d'autres personnes vulnérables	– Présence de structures d'appui – Les organisations féminines existent	– Diversification des sources de revenu des groupes vulnérables	– Améliorer l'autonomie économique des femmes et des autres groupes vulnérables

2.7. GOUVERNANCE-SECURITE-PAIX

2.7.1. Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Inexistence d'un cadre d'échanges et de concertations au sein de la population en matière de développement	A l'échelle du canton	– Ignorance – Sous information – Absence d'encadrement	– Absence de concertation sur le développement – Pas de vision commune – Faible niveau de développement	– Les partenaires au développement existent – Les organisations traditionnelles et modernes existent	– Sensibiliser la population – Former les structures locales sur la vie associatives
Les groupements ne sont pas bien organisés et les membres ne connaissent pas bien leur rôle	A l'échelle du canton	– Sous information – Ignorance – Absence d'encadrement	– Faible autonomie financière – Confusion de rôle – Conflit – Eclatement et dislocation des groupements –	– Les partenaires au développement existent – Quelques organisations existent	– Structurer la population – Consolider les organisations existantes – Former les membres des organisations sur la vie associative
Faible maîtrise d'ouvrage au sein de la population	A l'échelle du canton	– Analphabétisme – Absence d'encadrement – Ignorance	– Non respect des règles de gestion – Dégradation des ouvrages	– Des initiatives existent – Les partenaires au développement existent	– Alphabétiser les membres des organisations – Sensibiliser et former la population

Mauvaise gestion des biens communs	A l'échelle du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Corruption - Marginalisation de certains groupes sociaux Non respectet méconnaissance des textes en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits - Méfiance - - 	<ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires au développement existent - Les textes des organisations existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et former sur la bonne gouvernance - Former techniquement les organisations de base
------------------------------------	-----------------------	---	--	--	---

2.7.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Inexistence d'échanges et de concertations au sein de la population en matière de développement	<ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires au développement existent - Les organisations traditionnelles existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Conscientisation de la population et renforcement du dynamisme local 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un cadre d'échange et de concertation pour le développement
Les groupements ne sont pas bien organisés et les membres ne connaissent pas leur rôle	<ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires au développement existent - Quelques organisations existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des structures 	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer et rendre dynamique les organisations de producteurs
Faible maîtrise d'ouvrage au sein de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Des initiatives locales existent - Les partenaires au développement existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités techniques des organisations locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le niveau de la maîtrise d'ouvrages par les organisations locales
Mauvaise gestion des biens communs	<ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires au développement existent - Les textes des organisations existent - Les organisations existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la bonne gouvernance au sein du canton 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une meilleure gestion des actions et biens communs

2.8. SYNTHÈSE DU BILAN DIAGNOSTIC DU CANTON AMEROM

L'étude du milieu et le diagnostic participatif renseignent que les conditions de vie des populations ne sont pas satisfaisantes. La synthèse du bilan diagnostic du canton Amerom se présente comme suit :

2.8.1 Domaine agriculture, élevage et pêche

L'agriculture, l'élevage et la pêche constituent la base de l'économie du canton Amerom.

Ces secteurs d'activités occupent la quasi-totalité de la population qui est dans sa majorité rurale et dont 32% de celle-ci constituent la force de travail sur laquelle le canton peut compter (18 et 40 ans).

Les ressources naturelles dont dispose le canton (polders, ouadis, bras de Lac) offrent en principe une occasion pour la population de ce canton à développer son économie et par là, satisfaire ses besoins et améliorer ses conditions de vie. Cependant, on assiste à une insécurité alimentaire récurrente et particulièrement une malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans.

↳ **En matière d'agriculture, le canton dispose :**

De 550 ha de polder et de 31 ha de ouadis aménagés et dotés respectivement d'un système d'irrigation par submersion et d'irrigation par pompage. On dénombre aussi dans le canton environ plus d'une centaine de ouadis qui ont une superficie variable, et à potentiel agricole très importante.

Malgré l'existence de ces potentiels, la population subit de façon cyclique un déficit alimentaire chronique.

- L'inondation des terres agricoles ne permettent pas d'emblaver des grandes superficies ;
- La présence des ennemis des cultures nuisent au développement des cultures ;
- La méconnaissance par les producteurs des techniques agricoles qui ne permet pas d'accroître les rendements ;
- La faible structuration des producteurs ne leur permet pas à s'organiser collectivement pour valoriser le potentiel agricole existant.

Photo 2 : vanne pour submersion contrôlée sur le polder semi moderne de Iri



Source : projet Wayi

↳ ***L'élevage est une activité économique qui vient après l'agriculture.***

Cet élevage joue un rôle de taille dans les économies des ménages mais son développement est sous l'effet de certaines contraintes :

La présence récurrente des épizooties suite au faible accès des éleveurs aux produits vétérinaires et l'absence d'une organisation dynamique pour assurer le service de santé animale dans le canton ;

Un déficit en pâturage suite à un surpâturage lié à la présence des éleveurs nomades et des transhumants qui séjournent dans le canton pendant la période allant de fin juillet à fin décembre.

On note aussi l'insuffisance en eau pour le bétail, particulièrement dans les zones exondées du canton où, la nappe phréatique est très profonde ;

↳ ***Une faible productivité de l'activité de la pêche***

Deux bras de lac traversent le canton du nord au nord-ouest. Ce cadre physique constitue un atout pour le développement de la pêche qui malheureusement reste peu productive à cause d'un certain nombre de contraintes.

Le matériel de pêche utilisé est archaïque et prohibé. Ce qui a pour conséquence le ramassage et l'extermination de certaines espèces de poissons de petite taille qui sont généralement abandonnées et périssent sur la plage. Aucune mesure pour la réglementation de la pêche n'est appliquée ni par la population, ni du côté des services techniques.

Les pêcheurs ne sont pas organisés et ne disposent pas de moyens et matériels de pêche propres. Parmi les 45 organisations de producteurs recensées dans le canton une seule opère dans le secteur de la pêche. Les pêcheurs sont simplement utilisés comme manœuvre pour le compte des commerçants qui met à leur disposition des matériels de pêche et un petit salaire moyennant tout le produit de pêche obtenu.

2.8.2 Domaine environnement et Tourisme

Les besoins de la population sont de plus en plus nombreux et diversifiés face aux ressources naturelles qui s'amenuisent, soumises à une pression multiforme.

La coupe abusive des arbres (bois d'œuvre, source d'énergie, installation de champs) devient systématique. Ce qui contribue à la dégradation de l'environnement, facilite l'avancée du désert et la disparition de certaines espèces animales et végétales. Cette dégradation des ressources végétales facilite l'installation du ruissellement qui contribue à l'ensablement des ouadi.

Face à ce phénomène qui menace le canton, on note pour le moment dans le canton l'absence d'une structure pouvant contribuer à résorber le problème.

2.8.3 Domaine économie

La présence de 2 marchés hebdomadaires (Amerom et DjarkouraKeiri) permet d'écouler facilement les produits issus de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Les produits de l'artisanat sont pour la plupart utilisés par les promoteurs agricoles. Ceux-ci constituent la clientèle forte qui absorbent les produits issus de l'artisanat (maçonnerie, menuiserie, forge, vannerie, poterie, couture, etc.).

L'activité de commerce est handicapée par l'inexistence d'infrastructures et équipements pour le soutenir. Aussi, les acteurs du secteur sont moins organisés et n'ont pas l'esprit entrepreneurial. Presque toutes les organisations de producteurs recensés dans le canton œuvrent dans un intérêt économique. L'absence des structures de micro finance, l'insuffisance de subvention accordée aux organisations ainsi que l'insuffisance d'encadrement ne favorise pas le développement de ces organisations.

Photo 3 : Point de vente de poisson au marché d'Amerom



L'inexistence des pistes carrossables rend difficile les échanges commerciaux plus particulièrement en saison des pluies. Le réseau fluvial dont dispose le canton contribue au désenclavement de certains villages à travers le transport des marchandises et des personnes.

Photos 4 : Point de vente des grillades sur le marché d'Amerom



2.8.4 Domaine santé, eau potable et assainissement

L'accès des populations à un soin de qualité et à l'eau potable n'est pas satisfaisant. Le diagnostic a permis de relever :

↳ ***Une faible couverture sanitaire***

Le canton est doté de 3 centres de santé distants entre eux de :

- Amerom à Matoura 11 Km
- Amerom à Aliferom 22 Km
- Aliferom à Matoura 25 Km

Ces centres de santé assurent théoriquement la couverture sanitaire d'une population estimée à 36 956 habitants.

Le personnel sanitaire dans le canton est composé de 3 infirmiers et 3 agents de maîtrise. Ce qui donne un ratio d'encadrement médical dans le canton de 1 infirmier pour 12319 habitants. Ce ratio n'est pas satisfaisant au regard des normes de l'OMS qui est de 1 infirmier pour 5000 habitants.

Parmi les infrastructures sanitaires du canton, seule celle de Amerom répond au normes sanitaire conseillées. Les bâtiments de centre de santé de Matoura et Aliferom sont construit en potopoto et composé de 2 pièces servant à la fois de : salle de consultation, salle de soins, pharmacie, magasin, salle d'observation, etc.

Photo 5 : Bâtiment de centre de santé de Aliferom



Source : projet Wayi

↳ ***Un accès à l'eau potable très réduit pour les populations***

Le besoin en eau potable de la population du canton est assuré par 1 château d'eau installé à Amerom et de 78 forages équipés de PMH.

A l'échelle cantonale, les équipements hydrauliques assurent la couverture des besoins en eau potable d'environ 36956 habitants soit un ratio de 1 forage d'eau pour 474 habitants. Ce ratio est loin d'assurer l'accès de la population à l'eau potable car les normes retenues par le Ministère de l'hydraulique est de 1 forage d'eau équipé d'une PMH pour 200 personnes.

Considéré à l'échelle groupe de village les forages d'eau sont inégalement répartis entre les villages

Tableau XI : ratio point d'eau potable par nombre d'habitants

Groupe de villages	Village accrocheur	Nombre de villages	Population estimé	Nombre de forage	Ratio (1 point d'eau par nombre d'habitants)
1	Amerom	9	5430	10	543
2	Matoura	16	4547	13	350
3	Aliferom	33	5446	16	340
4	Barkoudou	11	1352	4	338
5	Dirome	23	2638	6	440
6	Kindjiria	9	1874	4	469
7	Konkikilia	17	4975	12	415
8	DjarkouraKeiri	16	2972	2	1486
9	NdjaraKerome	11	3183	8	398
10	Blangoua	10	4539	3	1513

Source : animateur locaux volontaires

La lecture du tableau renseigne que certains villages ne sont pas dotés de point d'eau potable. La consommation de l'eau de mare, du fleuve et des puits traditionnels par la population devient systématique.

2.8.5 Domaine éducation

Le service éducatif dans le canton est confronté à plusieurs contraintes qui affectent son bon fonctionnement. D'une manière générale il est caractérisé par :

- Un cadre peu favorable pour les enfants en vue d'un apprentissage de qualité. Environ 73,68% des salles de classe sont construites en matériaux non durables (Hangar en tige de céréales) ;
- Sur 11 enseignants qui interviennent dans les écoles du canton, 81,81% sont des maîtres communautaires dont certains n'ont pas le niveau requis. Deux écoles du canton ne sont pas dotées ni d'enseignants formés, ni de maîtres communautaires. Le nombre réduit d'enseignants fait en sorte qu'on compte un peu plus de 4 classes pédagogiques par enseignant ;
- Le taux de scolarisation des enfants est très faible : il est de 7,12% chez les filles et de 11,82% chez les garçons.

Photo 6 : Hangar servant de salle de classe à l'école de Blangoua



2.8.6 Domaine affaires sociales et genre

L'épanouissement de certains groupes sociaux (les femmes, les handicapés, les jeunes etc ;) est défavorisé. L'inaccessibilité aux informations, leur faible implication aux concertations et processus de décision ne leur permet pas de participer activement aux actions de développement. L'analphabétisme et le faible niveau organisationnel de la population constituent aussi l'une des causes de la mauvaise gestion des produits agricoles, et donc de l'insécurité alimentaire plus particulièrement la malnutrition chez les enfants.

2.8.7 Domaine gouvernance, paix et sécurité

Le canton est caractérisé par un cadre institutionnel et organisationnel peu dynamique et cela rend difficile le pilotage des actions pouvant concourir à son développement. Les résultats du diagnostic révèlent que le bon fonctionnement des associations et organisations existantes est handicapé par la combinaison de plusieurs facteurs :

- L'absence d'un cadre de concertation en matière de développement ;
- Une faible capacité technique et managériale des responsables des organisations existantes ;
- L'analphabétisme, l'ignorance et le manque d'esprit entrepreneurial des membres des organisations ;
- Un faible niveau de formation et d'encadrement destiné aux membres des organisations.

III. LES AXES DE DEVELOPPEMENT DES DIFFERENTS DOMAINES

Poser les bases en matière de développement, le canton a besoin de l'implication de tous les acteurs. De ce fait, le processus de planification constitue ainsi un cadre idéal où les perceptions et les attentes de l'ensemble de la population du canton sont partagés et validés. Pour ce faire, la démarche adoptée pour élaborer le PDL du canton Amerom repose sur une démarche participative et ce, à travers des concertations inter villageoises et cantonales.

Pendant l'étape de diagnostic participatif, les secteurs de l'agriculture, l'élevage, l'économie locale, la santé, l'éducation, l'environnement, etc. ont été diagnostiqués à travers l'identification des différentes contraintes, les potentialités existantes et les solutions envisageables. Les résultats issus de ces concertations ont été restitués lors des réunions de concertation et validés par l'ensemble des acteurs en présence.

Il ressort clairement qu'il y a là des problématiques et enjeux de développement auxquelles le plan de développement se propose d'y apporter des solutions.

Sur la base du bilan diagnostic, les délégués villageois se sont concertés à l'issue de plusieurs réunions et ont formulé des orientations et les actions susceptibles d'apporter des solutions aux problèmes qui entravent le développement du canton.

La vision que la population du canton Amerom se propose pour l'avenir est celle d'un canton où :

- les activités économiques (agriculture, élevage, pêche, l'artisanat) prospèrent dans un environnement préservé ;
- les besoins sociaux de base de la population sont assurés ;
- et le tout dans un climat de paix sociale, un cadre institutionnel et organisationnel dynamique ».

La concrétisation de cette vision ne peut être possible qu'à travers les axes prioritaires et les actions que les délégués villageois ont consignés dans le tableau ci après.

Tableau XII : les axes prioritaires de développement par domaine

Domaines	Problèmes majeurs	Potentiels existants	Axes prioritaires de développement	Actions retenues
Agriculture, élevage et pêche	<p>La production agricole est en baisse</p> <p>Mauvaise santé du bétail</p> <p>Faible disponibilité en pâturage pour le bétail</p> <p>Difficulté d'accès à l'eau pour l'abreuvement du bétail</p> <p>Absence d'une réglementation de la pêche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des grandes étendues de polders existent - Les ouadis existent - La main d'œuvre existe - La nappe phréatique est peu profonde - Zone à d'élevage - Le bétail existe - Les bras du lac existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des ouadis et polders tout en les protégeant contre l'ensablement - Renforcement des capacités techniques, matérielles et organisationnelles des producteurs - Réglementation de l'accès aux ressources pastorales - Diversification des sources d'accès à l'eau et au pâturage 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager les ouadis et les mettre en valeur - Construire un micro barrage - Renforcer les producteurs en matériels agricoles - Construire un puits pastoral - Construire un parc de vaccination - Former des auxiliaires d'élevage - Mettre en place une pharmacie vétérinaire communautaire - Doter les pêcheurs en matériels de pêche - Sensibiliser contre l'utilisation de filet à maille prohibé - Former les pêcheurs en techniques de conservation des produits de la pêche
Gestion des ressources naturelles et tourisme	<p>Les ouadis se remplissent de sable</p> <p>Certaines espèces de faune et de flore sont en voie de disparition</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les ouadis existent - La main d'œuvre est jeune et disponible - La faune et la flore est diversifié 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion d'une politique communautaire de gestion des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Installer une mini pépinière villageoise - Fixer les berges des ouadis - Sensibiliser la population pour une bonne gestion des ressources naturelles
Economie	<p>Absence d'infrastructures commerciales adéquates</p> <p>Activités artisanales peu</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le petit commerce se développe bien - Les ressources naturelles existent (algues, natrons, poissons, etc) - Les groupements existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'esprit entrepreneurial en vue de dynamiser l'économie locale - Renforcement du niveau d'équipements et 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'une aire d'abattage - Aménagement de sites de production d'algue bleue - Doter les organisations en matériels d'exploitation d'algue - Faciliter l'accès des OP au microcrédit

Domaines	Problèmes majeurs	Potentiels existants	Axes prioritaires de développement	Actions retenues
	développées dans le canton	<ul style="list-style-type: none"> – Les ressources naturelles existent (algues, natrons, poissons, etc) 	infrastructures poursuivre l'économie locale	
Santé	<p>Faible accès de la population aux soins de santé</p> <p>Insuffisance d'eau potable</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Les centres de santé existent – Engouement de la population à mobiliser les ressources – Les artisans puisatiers existent 	<ul style="list-style-type: none"> – Promotion de l'équité pour tous en matière d'accès aux services de soins de santé et à l'eau potable – Renforcement de la carte sanitaire par des infrastructures et des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> – Redynamiser le COSAN – Sensibiliser la population pour le bien être sanitaire – Renforcer les centres de santé existants en personnel – Créer un centre de santé – Construire un bâtiment de centre de santé et équipé – Organiser des séances de sensibilisation pour l'allaitement maternel – Forer un puits équipé de PMH – Construire un château d'eau
Education, Jeunesse, culture et sport	<p>Faible scolarisation des enfants</p> <p>Condition d'apprentissage difficile pour les enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Les enfants en âge d'aller à l'école sont nombreux – Les écoles existent 	<ul style="list-style-type: none"> – Promotion de l'équité pour tous en matière d'accès à l'enseignement primaire – Renforcement de la carte scolaire par des infrastructures et des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> – Sensibiliser les parents sur l'importance d'inscrire les enfants à l'école – Créer une école et construire de bâtiments de salles de classe équipé – Réaliser des séances d'alphabétisation fonctionnelle
Affaires sociales et genre	<p>Insécurité alimentaire pour les personnes vulnérables</p> <p>Les femmes souffrent pendant les travaux ménagers</p> <p>Faible autonomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Les organisations féminines existent 	<ul style="list-style-type: none"> – Promotion d'une autonomie économique des groupes vulnérables – Promotion de l'intégration du genre dans le développement 	<ul style="list-style-type: none"> – Doter les groupements féminins en moulin – Faciliter l'accès au microcrédit pour des AGR

Domaines	Problèmes majeurs	Potentiels existants	Axes prioritaires de développement	Actions retenues
	économique des femmes et d'autres groupes vulnérables			
Gouvernance, Sécurité et paix	<p>Inexistence d'un cadre d'échanges et de concertations au sein de la population en matière de développement</p> <p>Les groupements ne sont pas bien organisés et les membres ne connaissent pas bien leur rôle</p> <p>Faible maîtrise d'ouvrage au sein de la population</p> <p>Mauvaise gestion des biens communs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les organisations traditionnelles existent - Quelques organisations de producteurs existent - Des initiatives locales existent - Les textes des organisations existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion d'une gouvernance participative locale - Renforcement des moyens d'action des organisations locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les organisations de producteurs en montage de micro projet - Former les structures locales à la maîtrise d'ouvrage - Former les membres des organisations locales sur la vie associative - Former les organisations locales sur la bonne gouvernance - Organiser des du bureau du CCD pour la mobilisation des ressources locales - Organiser des assemblées générales annuelles d'autoévaluation de la mise en œuvre du PDL

IV. PLAN D' ACTIONS ET D' INVESTISSEMENTS DU CANTON SUR LA DUREE DU PLAN

4.1. AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE

Titre du projet	Quantité	Localisation	Porteur	Coût unitaire En Fcfa	Moyens mobilisables par le porteur		Année de réalisation				Partenaires
					Nature	Espèce	1	2	3	4	
Aménager les ouadi et les mettre valeur	30 ha	Laya,	CIVD	37 500 000	5% en MO	5% en espèce	X				PNSA, CBLT, FAO, PNUD, BAD, FIDA
	20 ha	Killarom	CIVD	25 000 000	idem	idem	X				idem
	30 ha	Mandelarom	CIVD	37 500 000	idem	idem		X			idem
	35 ha	Kandaou	CIVD	43 750 000	idem	idem		X			idem
	18 ha	Foule indjitchouloum	CIVD	22 500 000	idem	idem	X				idem
	32 ha	Tchika boula	CIVD	40 000 000	idem	idem		X			idem
	40 ha	Bouyoromgora	CIVD	50 000 000	idem	idem			X		idem
	22 ha	Guerome	CIVD	25 000 000	idem	idem			X		idem
Construire un micro barrage et mettre en valeur le polder	Environ 125 mètres	Amerom (Ndjara)	CIVD	150 000 000	10 % en MO		X				idem
Renforcer les producteurs en matériels agricoles		DiromeYafari,	Gpmt de Dirom	1 500 000	5% en MO	5%	X				idem

Titre du projet	Quantité	Localisation	Porteur	Coût unitaire En Fcfa	Moyens mobilisables par le porteur		Année de réalisation				Partenaires	
					Nature	Espèce	1	2	3	4		
		DjarkouraMbodouboursari	CIVD	1 500 000	5% en MO	5%	X					idem
		Blangoua	Groupement Assalam	1 500 000	5% en MO	5%	X					idem
		Madou tarkossori	Groupement Tarkosso	1 500 000	5% en MO	5%	X					idem
		Amerom	Groupement Haï-haï	1 500 000	5% en MO	10%	X					Idem
Construire un puits pastoral	1	Goudowollom	CIVD	15 000 000	5% en MO	15%		X				PNSA, FAO, BAD , FIDA, PAM, USAID
	1	Darkaya	CIVD	15 000 000	5% en MO	15%	X					idem
Construire un parc de vaccination	1	Amerom	CIVD	10 000 000	5% en MO	10%		X				idem
	1	Konkikilia, Aliferom	CIVD	10 000 000	5% en MO	10%	X					idem
Formation des auxiliaires d'élevage	10	Amerom	CCD	1 500 000	5% en nature	10%	X					idem
	10	Darkaya	CCD	1 500 000	5% en nature	10%	X					idem
Mettre en place une pharmacie vétérinaire communautaire	10	Amerom	CIVD	5 000 000	5% en MO	10%	X					idem

Titre du projet	Quantité	Localisation	Porteur	Coût unitaire En Fcfa	Moyens mobilisables par le porteur		Année de réalisation				Partenaires
					Nature	Espèce	1	2	3	4	
	10	Darkaya	CIVD	5 000 000	5% en MO	10%	X				idem
Doter les pêcheurs en matériels de pêche		Blangoua	Bini koura	1 000 000	5% en MO	10%		X			FAO, PRODEPECHE, FIDA, GMV, PNSA
		Saïssou	?	1 000 000	5% en MO	10%		X			Idem
		Madou idrissari	CIVD	1 000 000	5% en MO	10%		X			idem
		Djarkourakeiri	CIVD	1 000 000	5%	10%		X			Idem
		Amerom	CIVD	1 000 000	5%	10%		X			idem
Sensibiliser contre l'utilisation de filet à maille prohibé		Djarkourakeiri	CIVD	250 000	10%		x				idem
		Blangoua	CIVD	250 000	idem		x				idem
		Saïssou	CIVD	250 000	idem		x				idem
Formation en techniques de conservation des produits de la pêche		Blangoua		250000	idem			X			idem
		Saïssou		250000	idem			X			idem
		Madou idrissari		250000	idem			X			idem
		Djarkourakeiri		250000	idem						idem
Sous-total 1				400 500 000	20 862 500	26 262 500					

4.2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (GRN) ET TOURISME

Titre du projet	Quantité	Localisation	Porteur	Coût unitaire en Fcfa	Moyens mobilisables par le porteur		Année de réalisation				Partenaires
					Nature	Espèce	1	2	3	4	
Installer une mini pépinière villageoise	8000 plants	Amerom	CIVD	3 500 000	20%		X				UE, GMV, FME, FAO, PAM, CBLT
	8000 plants	Dirom	CIVD	3 500 000	20%		X				idem
	8000 plants	Konkikilia	CIVD	3 500 000	20%		X				idem
Fixer les berges des ouadis	8 ha	Laya	CIVD	1 500 000	20%			X			idem
	8 ha	Killarom	CIVD	1 500 000	20%			X			idem
	8 ha	Mandelarom	CIVD	1 500 000	20%			X			idem
	8 ha	Kandaou	CIVD	1 500 000	20%			X			idem
	8 ha	Foule indjitchouloum	CIVD	1 500 000	20%			X			idem
	8 ha	Tchika boula	CIVD	1 500 000	20%			X			idem
	8 ha	Bouyoromgora	CIVD	1 500 000	20%			X			idem
	8 ha	Guerome	CIVD	1 500 000	20%			X			idem

Titre du projet	Quantité	Localisation	Porteur	Coût unitaire en Fcfa	Moyens mobilisables par le porteur		Année de réalisation				Partenaires
					Nature	Espèce	1	2	3	4	
Sensibiliser la population pour une bonne gestion des ressources naturelles		A l'échelle du canton	CCD	1 000 000	20%		X	X	X	X	idem
Sous total 2				23 500 000	4 700 000	-					

4.3. ECONOMIE

Titre du projet	Quantité	Localisation	Porteur	Coût unitaire en Fcfa	Moyens mobilisables par le porteur		Année de réalisation				Partenaires
					Nature	Espèce	1	2	3	4	
Aménagement d'une aire d'abattage	1	Amerom	CCD	10 000 000		15%		X			UE, PNSA, PROADEL,
Aménagement de sites de production d'algue bleue	1	Bartoukouliti	Groupement fémininKla-yakouri	10 000 000		15%	X				FAO, PNSA, UE
	1	Bodou-andja	Groupement fémininSangadoudoui	10 000 000		15%	X				FAO, PNSA, UE
	1	Madou	groupement féminin	10 000 000		15%	X				FAO, PNSA, UE
Dotation matériels d'exploitation d'algue		Bartoukouliti	Groupement fémininKla-yakouri	6 000 000	15% en MO	10%	X				FAO, PNSA, UE

Titre du projet	Quantité	Localisation	Porteur	Coût unitaire en Fcfa	Moyens mobilisables par le porteur		Année de réalisation				Partenaires	
					Nature	Espèce	1	2	3	4		
		Bodou-andja	Groupement féminin Sangadoudou	6 000 000	15% en MO	10%	X					FAO, PNSA, UE
		Madou	groupement féminin	6 000 000	15% en MO	10%	X					FAO, PNSA, UE
Développer le petit commerce par l'octroi du micro crédit		Amerom	groupement Tafai	A rechercher				X				
Sous-total 3				58 000 000	7 200 000	3 300 000						

4.4. SANTE-EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT

Titre du projet	Quantité	Localisation	Porteur	Coût unitaire en Fcfa	Moyens mobilisables par le porteur		Année de réalisation				Partenaires	
					Nature	Espèce	1	2	3	4		
Redynamiser le COSAN		Amerom	COSAN	1 500 000	20%		X					
		Aliferom	COSAN	1 500 000	20%		X					
Sensibiliser la population pour le bien être sanitaire		A l'échelle cantonale	CIVD	2 000 000	20%		X					
Renforcer les centres de santé existants en personne		Amerom	CCD	-			X					Etat
		Aliferom		-								Etat
Créer un centre de santé		Djarkourakeiri	CIVD	-			X					District sanitaire
		Barkoudou1	CIVD	-			X					Isem

Titre du projet	Quantité	Localisation	Porteur	Coût unitaire en Fcfa	Moyens mobilisables par le porteur		Année de réalisation				Partenaires
					Nature	Espèce	1	2	3	4	
		Konkikilia	CIVD	-			X				idem
Construire un bâtiment de centre de santé et équipé		Aliferom	CIVD	75 000 000	5% en MO	5%	X				UNICEF
		Djarkoura	CIVD	75 000 000	5% en MO	5%			X		UNICEF
		Barkoudou 1	CIVD	75 000 000	5% en MO	5%		X			UNICEF
		Konkilia	CIVD	75 000 000	5% en MO	5%	X				UNICEF
Organiser des séances de sensibilisation pour l'allaitement maternel		A l'échelle cantonale	CCD	3 000 000	20% en MO		X	X	X		Alerte santé
Forer un puits équipé de PMH	27	KarmoussaGanaï, Karmoussawoli, Kirtchimtoullo, Foïfa, Konkikilia2, Konkikilia3, Konkikilia4, Kolmoreye2, Goudowollone1, Goudowollone2, DjoundouSessera, Toulbou, Ndjarahamati, Keteneye, Saïssou2, Saïssou3, Saïssou4, Madou, Malgourome, Mandelerome, Kalali, Koulfatran, Tatoudjawa1, Ngaya, Madou alawti, MaourouNgourta, Hassanaïtari.	CIVD	1 200 000		10%	X				
	20	Soullakouka, SoullaWoli, SoullaTamati, Kossorom1, Kossorom2, Kossorom3, SoullaKangouri, SoullaKourkouriti, Kafikarorom1, Kafikarorom2, Kafikarorom3, Maourou est, Maouroukouriti, Yournou, Hamsa, Bourrom, Wandalawoli, Kayouwa, Kandaou1, Kandaou2,								X	

Titre du projet	Quantité	Localisation	Porteur	Coût unitaire en Fcfa	Moyens mobilisables par le porteur		Année de réalisation				Partenaires
					Nature	Espèce	1	2	3	4	
	20	Boyorom nord, Boyorom1, Boyorom2, Boyorom3, Wouloul2, Ngoui1, Ngoui2, Turla, Killarom, Djarkourakaldouti, Laya1, Laya2, Matourakaïditi, Indjikilia, Katchari, Bofia, Chourom, Kindjira, Kalali1, Kalali2									
Construire un château d'eau		Blangoua	comité de gestion d'eau	50 000 000		10%					
Sous-total 4				359 200 000	16 600 000	20 120 000					

4.5. EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORT

Titre du projet	Quantité	Localisation	Porteur	Coût unitaire en Fcfa	Moyens mobilisables par projet et par porteur		Année de réalisation				Partenaires
					Nature	Espèce	1	2	3	4	
Sensibilisation des parents sur l'importance d'inscrire les enfants à l'école		A l'échelle cantonale		500 000	20%		X				IDEN, UNICEF
Création d'une école		Madou	CIVD	-			X				idem
		Kindjira	CIVD	-			X				idem
		Saïssou	CIVD	-			X				idem
		Treyewonete	CIVD	-			X				idem

Titre du projet	Quantité	Localisation	Porteur	Coût unitaire en Fcfa	Moyens mobilisables par projet et par porteur		Année de réalisation				Partenaires
					Nature	Espèce	1	2	3	4	
		Diromeyafari	CIVD	-			X				idem
Construction d'un bâtiment de 3 salles de classe équipé		Blangoua	APE	50 000 000		10%	X				UE, UNICEF, UE, PROADEL
		Aliferom	APE	50 000 000		10%	X				idem
		Djarkoura	APE	50 000 000		10%			X		idem
		Barkoudou	APE	50 000 000		10%		X			idem
		Bofia	APE	50 000 000		10%			X		
		Konkikilia	APE	50 000 000		10%			X		idem
Construction d'un bâtiment de 2 salles de classe équipé (école Madrassa)		Tatoudjawa	CIVD	20 000 000		10%		X			idem
		Yournou	CIVD	20 000 000		10%		X			
		Madou Tarkossri	CIVD	20 000 000		10%		X			
Réalisation des séances d'alphabétisation fonctionnelle		Amerom	CIVD	500 000			X				
		Alifeom	CIVD	500 000			X				
Sous-total 5				86 500 000	100 000	8 600 000					

4.6. AFFAIRES SOCIALES-GENRE

Titre du projet	Quantité	Localisation	Porteur	Coût unitaire en Fcfa	Moyens mobilisables par le porteur		Année de réalisation				Partenaires
					Nature	Espèce	1	2	3	4	

Titre du projet	Quantité	Localisation	Porteur	Coût unitaire en Fcfa	Moyens mobilisables par le porteur		Année de réalisation				Partenaires
					Nature	Espèce	1	2	3	4	
Doter les groupements féminins en moulin		Amerom	GptTafaï	4 000 000		10%	X				
		Aliferom	Gptgamartalla	4 000 000		10%	X				
		Blangoua	GptAlbichir	4 000 000		10%	X				
Stockage et revente de céréales		Amerom	GptTafaï	2250000		15%		X			
Sous-total 6				14 250 000		1 537 000					

4.7. GOUVERNANCE-PAIX -SECURITE

Titre du projet	Quantité	Localisation	Porteur	Coût unitaire en Fcfa	Moyens mobilisables par le porteur		Année de réalisation				Partenaires
					Nature	Espèce	1	2	3	4	
Formation en montage de micro projet	2	Amerom	CCD	1 000 000	20%		X	X			Inades Formation ; SOS-SAHEL ;
Formation des structures locales à la maîtrise d'ouvrage	2	Amerom	CCD	1 000 000	20%						
Formation des membres des organisations locales sur la vie associative	2	Amerom	CCD	1 000 000	20%			X	X		
Formation des organisations locales sur la bonne gouvernance	2	Amerom	CCD	1 000 000	20%			X	X		

Titre du projet	Quantité	Localisation	Porteur	Coût unitaire en Fcfa	Moyens mobilisables par le porteur		Année de réalisation				Partenaires
					Nature	Espèce	1	2	3	4	
Organisation des réunions pour la mobilisation des ressources locales	12	Amerom	CCD	-	-	-	X	X	X	X	
Réunion mensuelles des membres du CCD	48	Amerom	CCD								
Organisation des assemblées générales annuelles d'autoévaluation de la mise en œuvre du PDL	12	Amerom	CCD	-	-	-	X	X	X	X	
Sous total 4				4 800 000	800 000	-					
TOTAUX (total 1+2+3+4+5+6+7)				946 750 000	50 262 500	59 819 500					

V. MECANISME DE LA MISE EN ŒUVRE, DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PROGRAMME D' ACTIONS

Pour des raisons évidentes d'appropriation et selon le principe de base de la planification participative, ce sont les communautés elles-mêmes qui ont réalisé toutes les étapes du processus de la planification avec l'appui de l'équipe du projet. Plusieurs priorités sont retenues et programmées par les représentants de la population. Le coût global du PDL s'élève à 946 750 000Fcfa. Cependant, pour garantir un succès dans sa mise en œuvre, la population s'engage elle-même à mobiliser les ressources nécessaires mais aussi à piloter tout le processus de la réalisation des projets. La communauté s'engage à mobiliser localement une participation en nature estimée à 59 819 500Fcfa et 50 262 500 Fcfa en espèce. Une stratégie de mise en œuvre des actions est définie ainsi qu'un mécanisme de pilotage du processus

5.1 MECANISME DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

La population ne perd pas de vue l'existence les atouts que le canton possède et sur lesquels elle mise pour la réussite de la mise en œuvre du PDL. Dans le plan d'action une distinction est à faire entre :

- Les actions nécessitant de faibles moyens et pouvant être entièrement réalisées sans apport extérieur ;
- Les actions nécessitant un appui technique et financier extérieur ;
- Les actions qui nécessitent de ressources financières importantes.

Aussi, la réalisation des actions est programmée sur 4 ans dont la première année de mise en œuvre des projets est d'un montant de 591 400 000 Fcfa.

A cet effet, la population fonde la stratégie de mise en œuvre des actions autour de 2 points :

- La mobilisation des ressources propres ;
- La recherche des ressources financières additionnelles auprès des partenaires au développement.

Tableau XIII : Coût de la première année de mise en œuvre du PDL

Domaines	Coût de la première année	Mobilisation financière locale	Contribution locale estimée en nature	Appui financier sollicité auprès des partenaires
Agriculture, élevage et pêche	199 750 000	12 275 000	9 950 000	177 525 000
GRN et Tourisme	11 500 000		2 100 000	9 400 000
Economie	27 000 000	2 700 000	900 000	23 400 000
Santé, eau et assainissement	237 900 000	15 740 000	7 400 000	214 760 000
Education	101 500 000	10 000 000	100 000	91 400 000
Affaires sociales et genre	12 000 000	1 200 000		10 800 000
Gouvernance	1 750 000	450 000	500 000	800 000
TOTAL	591 400 000	42 365 000	20 950 000	528 085 000

5.1.1 Mobilisation des ressources locale

En interne, une collecte de fonds par village est systématique. Le CCD veillera à impliquer les chefs de village et chefs religieux pour faciliter la mobilisation de ces ressources.

Une bonne communication doit s'établir entre population et le CCD pour informer l'ensemble de la population sur ce qui est en train d'être fait, afin de stimuler la mobilisation de la contrepartie financière communautaire. Le CCD devra entreprendre des campagnes de sensibilisation dans les villages auprès du public concerné par l'intermédiaire des chefs coutumiers et religieux.

Il serait également important de mobiliser les fils et filles du canton de la diaspora pour la mise en œuvre du PDL. La participation de cette frange de la population a été mainte fois évoquée et débattue lors des réunions de concertation car celle-ci a souvent apporté sa contribution pour la réalisation de certains types de projets.

5.1.2 Mobilisation des ressources additionnelles auprès des partenaires

La communication autour du PDL est un bon moyen pour mobiliser les ressources en général, mais plus particulièrement les ressources financières pour la mise en œuvre des actions. A cet effet, le CCD pourra faire un résumé du PDL à transmettre aux différents partenaires, la mise sur Internet, etc.

Les acteurs locaux ont une méconnaissance des bailleurs de fonds potentiels intervenant au Tchad. L'établissement d'un répertoire non exhaustif de bailleurs est nécessaire afin d'orienter le CCD et les CIVD dans la recherche de financements additionnels. Ceci est d'autant plus que nécessaire car il devra informer les structures locales sur les procédures de chaque bailleur (conditions d'attribution de subventions, les thèmes prioritaires, les modalités de soumission de projet...).

Au niveau départemental et régional, les réunions du CDA et du CRA constituent un cadre idéal pour la diffusion du PDL. Le CCD devra profiter de cette rencontre qui regroupe tous les intervenants qui opèrent dans la région pour mieux faire connaître son document de négociation pour le développement.

Au-delà de ces rencontres, les cadres et intellectuels du département, les hommes politiques et autres bonne volonté devront organiser de rencontres régionales et/ou nationales pour attirer les investissements de bailleurs de fonds et de l'Etat.

5.2 STRATEGIE DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PROGRAMME

Le CCD et les CIVD sont des structures mises en place au cours du processus de la planification car il faut savoir que le niveau de structuration de la population était, jusque là très faible. Le renforcement des capacités de ces structures constitue l'un des leviers sur lesquels la réussite du pilotage de la mise en œuvre des actions peut être assurée.

Ce renforcement des capacités portera aussi bien sur les aspects techniques qu'organisationnel afin de permettre à ces structures d'être outillés. Il s'agit particulièrement d'un renforcement des capacités en :

- montage de microprojets ;
- programmation et de suivi-évaluation des actions ;
- maîtrise d'ouvrage ;
- comptabilité simplifiée ;
- la gouvernance

Les services techniques déconcentrés ont notamment une contribution de taille à ce niveau pour permettre aux organisations locales de jouer pleinement leurs rôles.

Le planning annuel élaboré sur la base du plan d'action du PDL va servir de tableau de bord au CCD. Celui-ci doit indiquer clairement les priorités retenues sur la durée du plan ainsi que les coûts estimatifs. Cet outil devra permettre de déterminer les échéanciers de mobilisation des ressources financières nécessaires pour entreprendre les actions programmées.

Le CCD va se doter d'un outil simplifié de suivi et d'auto évaluation de la mise en œuvre du PDL. Cet outil de suivi et d'autoévaluation tiré du plan annuel de travail doit permettre de suivre l'exécution du PDL : apprécier le niveau de réalisation des actions, les difficultés rencontrées ainsi que des dispositions pour les corrections futures.

5.3 PLANNING ANNUEL DE TRAVAIL

Agriculture, Elevage, pêche

Titre du projet	Localisation	Porteur	Coût	Disponibilité financière et en nature	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels
Aménager les ouadi et les mettre valeur	Laya,	CIVD	37 500 000	1 875 000 et 5% du coût en nature	33 750 000	PNSA, CBLT, FAO, PNUD, BAD, FIDA
	Killarom	CIVD	25 000 000	1 250 000	22 500 000	idem
	Foule indjitchouloum	CIVD	22 500 000	1 125 000 et 5% en nature	20 250 000	idem
Construire un micro barrage	Amerom (Ndjara)	CIVD	75 000 000	3 750 000 et 5% en nature	67 500 000	idem
Renforcer les producteurs en matériels agricoles	DiromeYafari,	Gpmt de Dirom	1 500 000	75 000 et 5% en nature	1 350 000	idem
	Djarkoura, Mbodouboursari	CIVD	1 500 000	75 000 et 5% en nature	1 350 000	idem
	Blangoua	Groupement Assalam	1 500 000	75 000 et 5% en nature	1 350 000	idem
	Madou tarkossori	Groupement Tarkosso	1 500 000	75 000 et 5% en nature	1 350 000	idem
	Amerom	Groupement Haï-haï	1 500 000	75 000 et 5% en nature	1 350 000	Idem
Construire un puits pastoral	Darkaya	CIVD	15 000 000	2 250 000 et 5% en nature	12 000 000	

Titre du projet	Localisation	Porteur	Coût	Disponibilité financière et en nature	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels
Construire un parc de vaccination	Konkikilia, Aliferom	CIVD	10 000 000	1 000 000 et 5% en nature	8 500 000	
Formation des auxiliaires d'élevage	Amerom, Darkaya	CCD	1 500 000	150 000 et 5% en nature	1 350 000	idem
Mettre en place une pharmacie vétérinaire communautaire	Amerom, Darkaya	CIVD	5 000 000	500 000 et 5% en nature	4 250 000	idem
Sensibiliser la population contre l'utilisation de filet à maille prohibé	Djarkourakeiri, Blangoua, Saïssou	CIVD	750 000	10% en nature	675 000	idem
Sous-total 1			199 750 000	12 275 000 en espèce et 9 950 000 en nature	177 525 000	

Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme

Titre du projet	Localisation	Porteur	Coût unitaire en Fcfa	Disponibilité financière et en nature	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels
Installer une mini pépinière villageoise	Amerom	CIVD	3 500 000	20% en nature	2 800 000	UE, GMV, FME, FAO, PAM, CBLT
	Dirom	CIVD	3 500 000	20% en nature	2 800 000	idem

Titre du projet	Localisation	Porteur	Coût unitaire en Fcfa	Disponibilité financière et en nature	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels
	Konkikilia	CIVD	3 500 000	20% en nature	2 800 000	idem
Sensibiliser la population pour une bonne gestion des ressources naturelles	A l'échelle du canton	CCD	1 000 000		1 000 000	idem
Sous-total 2			11 500 000	2 100 000 en nature	9 400 000	

Economie

Titre du projet	Localisation	Porteur	Coût	Disponibilité financière et en nature	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels
Aménagement de sites de production d'algue bleue	Bartoukouliti	Groupement fémininKla-yakouri	3 000 000	300 000 et 10% en nature	2 400 000	FAO, PNSA, UE
	Bodou-andja	Groupement fémininSangadoudoui	3 000 000	300 000 et 10% en nature	2 400 000	FAO, PNSA, UE
	Madou	groupement féminin	3 000 000	300 000 et 10% en nature	2 400 000	FAO, PNSA, UE
Doter les organisations en matériels d'exploitation d'algue	Bartoukouliti	Groupement fémininKlayakouri	6 000 000	600 000	5 400 000	FAO, PNSA, UE

Titre du projet	Localisation	Porteur	Coût	Disponibilité financière et en nature	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels
	Bodou-andja	Groupement féminin Sangadoudou	6 000 000	600 000	5 400 000	FAO, PNSA, UE
	Madou	groupement féminin	6 000 000	600 000	5 400 000	FAO, PNSA, UE
Sous-total 3			27 000 000	2 700 000	23 400 000	

Santé-Eau potable-Assainissement

Titre du projet	Localisation	Porteur	Coût unitaire +en Fcfa	Disponibilité financière et en nature	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels
Redynamiser le COSAN	Amerom, Aliferom	COSAN	1 500 000	20% en nature	1 200 000	District sanitaire, UNICEF
Sensibiliser la population pour le bien être sanitaire	A l'échelle cantonale	CIVD	2 000 000	20% en nature	1 600 000	District sanitaire, UNICEF
Renforcer les centres de santé existants en personnel	Amerom, Aliferom	CCD	-	-	-	District sanitaire
Créer un centre de	Djarkourakeiri, Barkoudou1, Konkilia1	CIVD	-	-	-	District sanitaire

Titre du projet	Localisation	Porteur	Coût unitaire +en Fcfa	Disponibilité financière et en nature	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels
santé						
Construire un bâtiment de centre de santé équipé	Aliferom	CIVD	75 000 000	3 750 000 et 5% en nature	68 500 000	UNICEF
	Konkilia	CIVD	75 000 000	3 750 000 et 5% en nature	68 500 000	UNICEF
Organiser des séances de sensibilisation pour l'allaitement maternel	A l'échelle cantonale	CCD	1 000 000	20% en nature	800 000	Alerte santé, UNICEF
Forer un puits équipé de PMH	KarmoussaGanaï, Karmoussawoli, Kirtchimtoullo, Foïfa, Konkikilia2, Konkikilia3, Konkikilia4, Kolmoreye2, Goudowollone1, Goudowollone2, DjoundouSessera, Toulbou, Ndjarahamati, Keteneye, Saïssou2, Saïssou3, Saïssou4, Madou, Malgourome, Mandelerome, Kalali, Koulfatran, Tatoudjawa1, Ngaya, Madou alawti, MaourouNgourta,	CIVD	32 400 000	3 240 000	29 160 000	PROADEL, UNICEF,
Construire un château d'eau	Blangoua	comité de gestion d'eau	50 000 000	5 000 000	45 000 000	

Titre du projet	Localisation	Porteur	Coût unitaire +en Fcfa	Disponibilité financière et en nature	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels
Sous-total 4			237 900 000	15 740 000	214 760 000	

Education-Jeunesse-Culture-Sport

Titre du projet	Localisation	Porteur	Coût	Disponibilité financière et/ou en nature	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels
Sensibilisation des parents sur l'importance d'inscrire les enfants à l'école	A l'échelle cantonale	CCD	500 000	10% en nature	400 000	IDEN, UNICEF
Création une école	Bofia, Madou, Kindjira, Saissou, Treyewonete, Diromeyafari	CIVD	-	-	-	IDEN
Construction d'un bâtiment de 3 salles de classe équipé	Blangoua, Aliferom,	APE	100 000 000	10 000 000	90 000 000	UE, UNICEF, UE, PROADEL
Réalisation des séances d'alphabétisation fonctionnelle	Amerom, Aliferom	CIVD	1 000 000	-	1 000 000	IDEN
Sous-total 5			101 500 000	10 000 000	91 400 000	

Affaires sociales-Genre

Titre du projet	Localisation	Porteur	Coût unitaire en Fcfa	Disponibilité financière et/ou en nature	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels
Doter les groupements féminins en moulin	Amerom	GptTafaï	4 000 000	400 000	3 600 000	UE, PNSA, CBLT, AFD
	Aliferom	Gptgamartalla	4 000 000	400 000	3 600 000	UE, PNSA, CBLT, AFD,
	Blangoua	GptAlbichir	4 000 000	400 000	3 600 000	UE, PNSA, CBLT, AFD
Doter les OP de micro crédit pour le stockage et revente de céréales	Amerom	GptTafaï	2 250 000	3 375 000	1 912 500	A rechercher
sous-total 6			12 000 000	1 200 000	10 800 000	

Gouvernance-Paix -Sécurité

Titre du projet	Localisation	Porteur	Coût unitaire en Fcfa	Disponibilité financière et/ou en nature	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels
Formation en montage de micro projet	Amerom, Aliferom	CCD	500 000	20% en nature	400 000	Inades Formation, GIZ, SOS-SAHEL
Formation des structures locales à la maîtrise d'ouvrage	Amerom, Aliferom	CCD	500 000	20% en nature	400 000	Inades Formation, GIZ, SOS-SAHEL ;

Titre du projet	Localisation	Porteur	Coût unitaire en Fcfa	Disponibilité financière et/ou en nature	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels
Organisation des réunions pour la mobilisation des ressources locales	Amerom	CCD	250 000	250 000		
Organisation des assemblées générales annuelles d'autoévaluation de la mise en œuvre du PDL	Amerom	CCD	200 000	200 000		
Sous-total 7			1 750 000	450 000	800 000	
TOTAUX (sous total 1+2+3+4+5+6+7)			591 400 000	54 415 000 dont 12 050 000 en nature	528 085 000	

CONCLUSION

L'élaboration du plan de développement du canton Amerom résulte d'un processus qui a impliqué les populations depuis la base (villageoise, inter villageoise, cantonale) ainsi que les autres acteurs intervenant dans le canton avec l'appui technique de SOS SAHEL.

Un diagnostic approfondi du canton, prenant en compte les généralités sur le canton, le diagnostic participatif avec les diverses activités menées par les populations a permis de présenter le canton à travers son milieu physique, le milieu humain et les activités économiques et sociales. Les résultats du diagnostic ont servi de base pour la formulation et la priorisation des actions tout en s'appuyant sur les capacités réelles des populations. La mise en œuvre de ces actions devrait logiquement soutenir le développement des activités économiques afin de faciliter l'accès aux services sociaux de base. En tant qu'actions transversales, un regard particulier a été aussi porté à l'allègement des femmes dans les travaux domestique ainsi que les actions liées à la gestion des ressources naturelles.

Toutes les actions formulées sont en conformité avec les objectifs du millénaire pour le développement ainsi que la vision du plan national de développement. La population du canton Amerom est à ses débuts de cet exercice de planification. Les insuffisances constatées tout au long du processus doivent servir de base pour lancer le débat autour du développement du canton.

Au regard de tout, la rigueur dans la mobilisation des ressources de toute nature tant interne qu'externe mais aussi la flexibilité dans les procédures, constituera le seul gage pour la réalisation effective des actions prévues dans ce plan de développement.

Le CCD en tant que structure cantonale de pilotage des actions de développement du canton à donc la responsabilité de mobiliser et sensibiliser toutes les couches sociales pour réussir la réalisation des différentes actions inscrites dans ce PDL. Pour ce faire, un appui des services techniques déconcentrés de l'Etat ainsi que des partenaires techniques et financier est donc nécessaire pour impulser cette dynamique.

ANNEXES

Annexe 1 : Copie de la lettre de demande d'appui transmise

Republique du Tchad

Unité - Travail - Progrès

Région du Lac

Département de Wayi

Sous-préfecture de Doum-Doum

Canton: Amerom

Amerom, le 05/01/2014

Majesté chef de canton d'Amerom

Au

Coordonnateur de SOS Sahel

S/C de Projet Wayi à Ngouri

Objet: demande
d'appui à l'élaboration
du PDL.

Monsieur

Suite à l'atelier d'information sur le plan local de développement organisé le dimanche 29/12/2013 par l'équipe du projet Wayi, la population dudit canton, en mon nom avons l'honneur de venir par la présente solliciter l'appui de SOS Sahel pour l'accompagner à l'élaboration de son plan de développement local.

En attendant que notre demande retiendra toute votre attention pour une suite favorable, veuillez recevoir, Monsieur le Coordonnateur, l'expression de votre très haute considération

Pour la population du canton
Le chef de canton

P.O. Mousa M. Bodoumi



Annexe 2 :Calendrier du processus de concertation, dates, contenu

Activités	Lieu	Dates	Nombre de participants	Nombre de jours
Réunion cantonale d'information	Amerom	29/12/2013	75	1
Réunion d'information dans chaque village				
Réunion d'information au sein de chaque groupe de villages	Au sein de chaque groupe de villages	18 au 26/02/2014	372	1 jour par groupe
Mise en place des comités inter villageois de développement et désignation des animateurs locaux volontaires	Au sein de chaque groupe de villages	17 au 31/03/2014	327	1 jour par groupe
Formation des animateurs locaux volontaires et des membres de comité local de suivi	Doum-Doum	9 au 10/04/2014	10	2
Collecte de données de base sur le canton	Tous les villages du canton	12 au 30/04/2014		
Diagnostic participatif par groupe de villages	Par groupe de villages	27 mai au 19 juin 2014	247	2 jours par groupe
Assemblée générale cantonale de diagnostic participatif	Amerom	05/12/2015	59	1
Formation des membres de CT	Amerom	19/12/2015	5	1
Travaux en commission thématique	Amerom	20 au 22/12/2014		3
Restitution des résultats des travaux en commission thématique	Par groupe de villages	22 au 29/2014		1 jour par groupe
Assemblée générale cantonale d'adoption et de priorisation des projets	Amerom	28/03/2015	47	1
Rédaction et finalisation du PDL	Ngouri			

Annexe3 :Membres du Comité de Développement Cantonal,

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Contact téléphonique
01	Ousmane Taher	Président	99864417
02	Mbodou Chou Koulbou	Vice Président	99123884
03	MbodouMbodoumi	SG	99283213
04	Mal Moussa Mahamat	SGA	91473748
05	Mal Moussa Goni	Trésorier général	99270949
06	Hadjé Zara Moussa	Trésorier G A	99496263
07	Mbodou Maïna Mbodou	Conseiller	99740021
08	Alhadj Moussa	Conseiller	99200298
09	HassaneMbodou	Conseiller	91168409
10	Adam Ali	Chargé de matériels	99734175
11	Mbodou Ali Abakar	Chargé de matériels adjoint	99572754
12	Ali Haroune Youssouf	Commissaire aux comptes	95809597
13	Abdou AbakarHassane	Commissaire aux comptes	-

Annexe 4 : Noms des animateurs locaux

Village, lieu de concertation	Groupe de villages	Nomet prénom	Contact téléphonique
Amerom	1	MbodouMbodoumi	99283213
Matoura	2	MbodouMahamat	99307805
Aliferom	3	DjonaPassoufrançois	90806022
Barkoudou	4	Hassia Commanda	95882317
Dirome	5	Moustapha Adam	95977080
Kindjiria	6	Moussa Ali	95136503
Konkikilia	7	MahamatMbodou	95185639
DjarkouraKeiri	8	Moussa Mahamat	91473748
NdjaraKerome	9	Abdoulaye	99740074
Blangoua	10	Moussa Ali	98048160

Annexe 5 : Liste des Membres des commissions thématiques (CT)

Nom et prénom	Profession	Service	Contact téléphonique
Abdoulaye Elhadj	Technicien agricole	Chef de zone de SODELAC	99734173
Hassan Ali Mbodou	Agent de pêche	Chef de sous zone pêche	99183121
LioutiKephas	Instituteur	Directeur d'école	63504563
AbakarMbodoumi	Agent forestier	Chef de poste forestier	99675036
BetoubanaDjimtoloum	Agent de santé	Responsable de centre de santé	99132944

Annexe 6 : Calendrier de travail des commissions thématiques

Dates	Domaines	Durée
20 au 22/12/2014	Agriculture GRN, Santé, Hydraulique, Action sociale, Education/Culture jeunesse sport Elevage, Economie	3 jours